

La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine
(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES :
Nantes 120.71
Rennes 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION :
Nantes : 10, Rue de Bel-Air
Rennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés
ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL :
Syndiqués : 2 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air. — NANTES

LE BUREAU CONFÉDÉRAL DE LA C. F. T. C. reçu par le Président du Conseil et le Ministre du Travail

Le Congrès de la C.F.T.C. a revêtu, cette année, une importance particulière, notamment par les déclarations, vœux et résolutions qui y furent adoptés.

Ces documents visent un certain nombre de questions, soit d'intérêt général, soit de moindre importance, mais tous s'inspirent de ce souci constant qui est la marque du syndicalisme chrétien : indiquer la route et marquer les étapes immédiates à parcourir.

Indiquer la route? Oui, et il s'agit ici de celle qui en ce moment préoccupe bien des esprits : la route de l'organisation professionnelle. Dans cet ordre d'idées, les débats ainsi que la déclaration adoptée par le Congrès de la C.F.T.C., ont permis de projeter des lueurs bien opportunes. La valeur du travail accompli, l'originalité des solutions préconisées sont telles que des témoignages de très vif intérêt, parfois aussi des hommages, parviennent de différents points du pays.

Les étapes immédiates à parcourir? Mais oui, car il ne suffit pas d'avoir des idées générales dont la réalisation demandera bien du temps, il faut encore, partant d'un présent complexe, indiquer les solutions immédiatement réalisables et susceptibles de modifier, à l'avantage des travailleurs et des organisations professionnelles, la situation actuelle en nous acheminant vers les constructions futures. Voilà les deux raisons : plan d'ensemble et étapes immédiates, qui décident le Bureau Confédéral à solliciter une audience du Président du Conseil et du Ministre du Travail. Il convenait, avant la coupure des vacances, de porter à la connaissance des Pouvoirs publics le point de vue de la C. F. T. C.

La délégation du Bureau Confédéral, conduite par Jules Zirnheld et accompagnée de Meek, député du Bas-Rhin, était reçue par M. Gaston Doumergue, Président du Conseil des ministres, le mercredi 20 juin.

Jules Zirnheld exprima au Président du Conseil ses remerciements et ceux des délégués pour son accueil; il précisa la doctrine de la C.F.T.C., qui l'incite à collaborer à l'œuvre de redressement général entreprise par M. Gaston Doumergue. Cependant, les travailleurs traversent une période difficile, les diminutions de salaire et de traitement, le chômage, total ou partiel, ont réduit considérablement leur pouvoir d'achat; par ailleurs, le coût des articles nécessaires à l'alimentation ne diminue pas, tout cela entraîne des restrictions pénibles pour les foyers ouvriers.

Four sortir de cette situation, des plans s'échafaudent, inspirés ou provoqués par les expériences corporatives, souvent méconnues dans leurs détails, des pays voisins.

Le président de la C.F.T.C. tient à indiquer que le problème de l'organisation professionnelle n'est pas, pour elle, une nouveauté. Le Congrès de cette année a pris, sur cette question, une position que nous tenons à faire connaître aux Pouvoirs publics. Brevement, Zirnheld explique les points essentiels du plan confédéral, marquant surtout l'attachement des syndicalistes chrétiens à la liberté syndicale.

La C.F.T.C. se rend bien compte cependant que de telles réformes demandent du temps; or, il existe des abus fâcheux auxquels il convient de remédier sans retard par des mesures opportunes. Ici, Zirnheld indique les demandes du Congrès concernant l'action immédiate, et il conclut en faisant confiance à l'esprit d'équité du Président du Conseil.

Il est visible que cet exposé, par sa justesse et sa modération, a intéressé M. Gaston Doumergue; il déclare qu'il reçoit volontiers les suggestions d'hommes dont il connaît les idées et apprécie la bonne volonté.

Sur le problème de la liberté syndicale, il est d'accord avec la délégation. En ce moment, pris par des besoins urgents, il n'a pas, et il le regrette, la tranquillité d'esprit nécessaire pour caresser de grands desseins. Les tâches immédiates absorbent son activité, aussi, il insiste particulièrement pour que la délégation attire son attention sur les réformes réalisables à bref délai.

Chacun des membres signale alors ce qui, dans sa profession, présente un caractère de réelle urgence. Les problèmes d'Assurances sociales en Alsace; des retraites pour les fonctionnaires et les cheminots; du coût de la vie ainsi que la triste situation des travailleurs de l'industrie textile en général et de la Soierie en particulier, sont tour à tour examinés.

Le Président du Conseil demande que des notes brèves et précises lui soient remises sur chacune de ces questions. Il promet de les examiner personnellement avec le plus grand soin et d'en entretenir les ministres intéressés. Il ajoute ce dont la délégation a bien conscience, qu'il poursuit avec prudence une œuvre difficile qui met en cause bien des intérêts divergents et qu'il s'emploie à les satisfaire sans jamais perdre de vue l'intérêt général.

Sans doute, l'application des décrets-jobs a entraîné des conséquences que l'on n'avait pas d'abord prévues, il a fallu « faire vite », mais M. Gaston Doumergue entend s'employer, pendant les vacances, à prendre les mesures qui remédieront aux plus graves abus.

En quittant la délégation, il la remercia et lui affirma son désir de lui donner les satisfactions qui seraient en son pouvoir.

Le lendemain, M. Adrien Marquet, ministre du Travail, recevait à son tour les représentants de la C.F.T.C. Zirnheld exposait de nouveau les préoccupations confédérales et attirait particulièrement l'attention du Ministre sur les réformes urgentes attendues par les travailleurs, en particulier sur l'extension et l'obligation du Contrat collectif de Travail.

L'échange de vues qui suivit permit d'aborder un certain nombre d'autres questions : Allocations familiales avec dispositions facilitant le maintien ou le retour de la mère au foyer; enquête sur les industries textiles; reprise des constructions d'H.B.M.; lutte contre le chômage et établissement des minima de salaires.

Sur ce dernier point, les mesures à prendre ne peuvent s'adapter aux industries et avoir de l'efficacité que si elles sont étudiées en Commission mixte et sanctionnées par des conventions collectives ayant caractère obligatoire. La délégation insista vivement pour que les projets soumis par la C.F.T.C. soient étudiés sans retard.

Le Ministre du Travail mit les délégués au courant des efforts tentés pour porter remède au chômage, et fournit d'intéressantes précisions sur les modalités des grands travaux envisagés; il espère que ceux-ci permettront de réemployer une partie des sans-travail. M. Marquet commit, en outre, de faire étudier les suggestions de la C.F.T.C. dans un esprit bienveillant.

Dans l'après-midi de mercredi, un certain nombre de parlementaires appartenant à différents groupes politiques avaient également reçu les délégués du Bureau Confédéral, qui les mirent au courant des démarches faites près du Président du Conseil ainsi que du Ministre du Travail, et sollicitèrent leur appui.

Les vœux et résolutions de la C.F.T.C. sont désormais portés à la connaissance des autorités ayant mission de veiller à la protection des salariés; nous avons conscience que, ce faisant, les militants du Syndicalisme chrétien ont, une fois de plus, bien servi leurs frères de travail.

Jean PÉRES.

La presse est l'œuvre par excellence. Arrivera un temps où elle sera l'unique moyen de donner la vérité au peuple.
LEON XIII

Il faut avoir le courage de réformer ses jugements quand on s'est trompé, dit-on s'humilier soi-même.
Paul BOURGET.

LE SYNDICALISME CHRÉTIEN ET L'ORGANISATION CORPORATIVE

Nous donnons ci-dessous le texte de la déclaration communiquée aux personnalités politiques qui ont reçu ces jours derniers les dirigeants du Syndicalisme Chrétien en France. A l'heure où la fameuse question du « corporatisme » est à l'ordre du jour, où elle est accommodée à toutes les sauces — n'a-t-on pas été jusqu'à dire que Dollfus, voire Mussolini, ne faisaient que se conformer aux idées exprimées par Pie XI dans *Quadragesimo Anno* ! — la déclaration claire et posée de la C.F.T.C. ne peut manquer de retenir l'attention.

La C. F. T. C., réunie en son XV^e Congrès, les 20 et 21 mai 1934, Après avoir envisagé l'ensemble des problèmes que pose la réforme de l'économie et de la société,

Estime, tout d'abord, qu'on ne saurait apporter à ces problèmes des solutions pleinement adéquates qu'en se référant aux principes de justice et de charité tels qu'ils sont exposés dans les encycliques « RERUM NOVARUM » et « QUADRAGESIMO ANNO ».

D'autre part, tenant compte de la prudence qu'imposent les contingences et les relativités humaines et plus particulièrement l'imperfection de notre nature, en même temps que de l'importance et de la complexité des problèmes à résoudre, la C. F. T. C. estime qu'on ne peut y apporter des solutions improvisées ou à priori, car ces problèmes nécessitent une étude approfondie et des réalisations progressives et ordonnées.

Elle croit cependant utile d'indiquer les principes dont il y aura lieu de tenir compte dans cette étude et ces réalisations :

1^o Le rôle essentiel de la production n'est pas d'assurer l'enrichissement de quelques-uns, mais de poursuivre le bien commun de l'humanité ;

2^o Le Capital, sous sa forme inerte et matérielle, ne peut être fécond et rendu utile que par le travail de l'homme. Il apparaît, non comme l'élément essentiel et actif de la production, mais seulement comme un moyen ;

3^o Le travail, élément essentiel de la production, n'est pas une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande, mais sa destination spéciale est de permettre à l'homme qui l'accomplit consciencieusement de poursuivre ici-bas sa destinée terrestre dans l'ordre individuel, familial et social et de réaliser sa fin éternelle ;

4^o La production doit donc, en considération du caractère et de la destination du travail, de la nature et de la fin du travailleur, assurer à celui-ci, directement ou indirectement, la possibilité d'une existence normale ;

5^o Le chef d'entreprise n'est pas un propriétaire absolu, mais le détenteur d'une autorité qui comporte la collaboration ;

6^o Le Crédit n'est pas un moyen donné à quelques-uns d'employer dans leur intérêt personnel et sans responsabilité, l'argent d'autres, mais une possibilité de concentrer les richesses et de les distribuer en vue de permettre aux entreprises et aux activités humaines un développement licite et utile du bien commun ;

7^o L'Etat doit être constitué par l'ensemble des forces de la Nation. Sa fonction est d'assurer la défense, le contrôle et l'harmonie de ces forces et le développement de la personnalité humaine du citoyen avec toutes ses exigences légitimes. Il peut exiger des disciplines ; il ne peut imposer la servitude ;

8^o Le droit d'association est un droit naturel inhérent au caractère même et aux nécessités essentielles de l'homme. Il a été, au surplus, solennellement reconnu par la partie XIII du traité de Versailles, comme un droit imprescriptible du travailleur. A ce double titre, il ne saurait être supprimé sous aucun prétexte que ce soit.

La C. F. T. C., après avoir examiné plus particulièrement la solution corporative, telle qu'elle est réalisée dans certains pays, estime que cette solution ne correspond pas aux principes ci-dessus exposés. Il lui semble d'ailleurs que l'organisation de la production et celle de la profession ne sauraient recevoir une même et unique solution.

La production, ensemble des efforts et des intérêts matériels, ne peut être placée sur le même plan que la profession, ensemble des efforts d'intelligence et de volonté, des connaissances intellectuelles, des solidarités de métiers et des intérêts familiaux, moraux ou spirituels des travailleurs.

Une réforme juste de l'économie et de la société devrait, non envisager une organisation économique et une organisation professionnelle spécialisées, mais créer entre elles une interdépendance indispensable, sans permettre l'absorption de l'une par l'autre.

La C. F. T. C. croit, en conséquence, que l'équilibre entre les forces matérielles de la production et des forces morales de la profession serait mieux réalisé par la double institution :

1^o D'un Corps Economique, représentant l'ensemble des producteurs de toute nature et de toutes catégories, assurant l'organisation et le développement technique de la production, défendant et réglementant ses intérêts à tous les degrés ;

2^o D'un Corps Professionnel, représentant les chefs d'entreprises et les travailleurs librement et indépendamment organisés et assurant dans la production, par des organismes de liaison, de défense, de conciliation, de juridiction et de réglementation, le respect et le libre développement de leurs intérêts sociaux et professionnels.

Ces deux Corps, indépendants l'un de l'autre, mais reliés par des organismes paritaires, seraient placés, en ce qui concerne la réglementation législative et sous certaines réserves assurant l'efficacité de leurs décisions, sous la suprématie des pouvoirs politiques.

En attendant d'ailleurs la réalisation de ces réformes, la C. F. T. C. estime qu'elle ne saurait être mieux préparée, ni plus rapidement réalisée, que par le développement même de son action actuelle en ce qui concerne plus particulièrement la formation des dirigeants et par la poursuite de ses revendications présentes, principalement en ce qui concerne les points suivants :

- Extension du droit syndical.
- Organisation de la conciliation, de l'arbitrage et de la juridiction professionnelle à tous les degrés.
- Contrôle de la rationalisation.
- Etablissement du minimum de salaires.
- Extension et obligation du contrat collectif de travail.
- Institution de l'assurance-chômage sur la base syndicale.
- Extension des allocations familiales en vue d'assurer le retour de la mère au foyer.
- Réduction des heures de travail avec maintien du niveau de la vie.

L'organisation du travail et les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul

La Vie Catholique, dans son numéro d'avril sur la Société de Saint-Vincent de Paul, cite, dans l'un de ses articles (page 5) ces lignes de M. Eugène Duthoit, à propos de la visite à domicile faite aux pauvres par les confrères de Saint-Vincent de Paul :

Ce qui fait le prix de la visite à domicile, c'est sa valeur éducative, envisagée surtout du côté du visiteur : elle forme l'intelligence de celui-ci, à qui elle apprend que dans les destinées de l'ouvrier, tout dépend, vie morale, familiale, reli-

gieuse même, de l'organisation du travail.

Nous sommes heureux de trouver, sous une plume aussi autorisée que celle du Président des Semaines Sociales de France, une réflexion que, bien souvent, nous nous étions faite.

Aussi, formons-nous le vœu que tous les confrères de Saint-Vincent de Paul soient bien pénétrés de cette idée que leur Société ne doit pas se borner à avoir seulement, vis-à-vis du prochain, cette vertu curative que tous lui reconnaissent, mais qu'elle doit, aussi, par la collaboration de tous ses membres, arriver à posséder cette vertu préventive, ignorée encore de certains, si pleinement conforme à la doctrine sociale de l'Eglise, à la doctrine tout court de l'Evangile.



LA MI-COTIERE (par Oudon (Loire-Inférieure))

Maison de repos ouverte toute l'année, propriété de l'Union Nantaise, 17 francs par jour (La Façade)

Sténo-Gazette

Notes d'un prolétaire

Væ Soli !

La Samaritaine, de Paris, vient à son tour d'être condamnée pour avoir violé le repos dominical les 24 et 31 décembre dernier, 10.000 amendes de 5 fr. (réduites malheureusement au maximum légal de 500 fr. réduit lui-même à 300 par suite de circonstances atténuantes) et 500 fr. de dommages-intérêts à chacun des trois syndicats chrétiens parties civiles, telle a été la sanction.

Sept marchands de meubles de Paris, à la même audience, ont été condamnés également pour violation du repos dominical, à autant d'amendes de 5 fr. qu'ils avaient commis d'infractions, et à 100 fr. de dommages-intérêts à chacun des 6 syndicats chrétiens parties civiles.

Malgré de nombreuses affiches et de multiples avis dans la presse locale, les camarades Capocci et Medarri, « as » de la C.G.T., n'ont réuni, au Café de Nantes, le 23 juin dernier, que 27 auditeurs. A Nantes, les Employés, ainsi que les Voyageurs et Représentants, ont confié leurs intérêts à d'autres qu'à la C.G.T.

Gaston Tessier, Secrétaire Général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, a été délégué par le Bureau International du Travail, à Genève, comme rapporteur de la Commission d'études de la réduction de la durée du Travail.

M. Serravens, Secrétaire général de l'Internationale Syndicale Chrétienne et délégué ouvrier au B.I.T., vient d'être élu membre-adjoint du Conseil d'Administration du B.I.T. Jusqu'à présent, les membres des Syndicats Chrétiens avaient été régulièrement tenus, par leurs collègues du groupe ouvrier, à l'écart de ce Conseil.

Si nous avions moins de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer chez les autres.
LA ROCHEFOUCAULD.

Malheur à l'homme seul ! Malheur au travailleur cloîstré dans son egoïsme ou son ignorance, quand ce n'est pas dans sa paresse ! Malheur à celui qui, par ces temps de concentrations, d'associations, de trusts, de cartels, persiste à jouer le rôle d'isolé !

Tôt ou tard, il deviendra la pitoyable victime de son inconséquence...

Un exemple ? Le fait est tout récent...

Nous sommes au cœur d'une petite ville où le syndicalisme n'a d'adeptes que dans les milieux de Cheminots.

Un entrepreneur... mettons de menuiserie, occupe dans ses ateliers un certain nombre d'ouvriers, non syndiqués, évidemment (!).

La « crise » ralentit le boulot. Elle a bon dos... la crise !

Pour « tenir », l'entrepreneur s'écrit de réduire les heures de travail... naturellement (!)

N'empêche qu'il fulminera, en lisant, dans son journal, que la Conférence Internationale du travail étudie l'application de la semaine de 40 heures !

Les ouvriers... voient donc diminuer dans de notables proportions leur salaire, déjà peu élevé (spécialité de la petite ville) et... augmenter leurs heures de loisirs. Tristes loisirs !

Pour « tenir » ; ... ils n'ont d'autres « capitaux » que la valeur de leurs biceps... et cette valeur n'est pas monnayable chez le boulanger ou chez l'épicier.

Que vont-ils faire ?

Quand l'heure de la débauche arrive, ils rentrent chez eux et font du « bricolage »...

Un beau jour, des voisins au cœur généreux (il y en a beaucoup dans la classe ouvrière), ayant un meuble à acheter, demandent à ces victimes de

la « crise » de le leur fabriquer. « La bonne aubaine ! Les ouvriers, en dehors de leurs heures de travail-fabriqueur dono avec leurs outils à eux, leur bois à eux et leur talent à eux, l'objet commandé.

Qui oserait le leur reprocher ?

Personne ! Si, leur patron !... celui-là même qui les a libérés de leur tâche avant l'heure normale, pour « tenir » plus longtemps devant la crise.

Celui-là s'est arrogé le droit de diminuer le salaire de son personnel, mais ne conçoit pas que ce personnel, qui n'a aucune réserve pour « tenir » à son tour devant la crise, puisse utiliser son temps à besogner, lorsque l'occasion se présente.

En conséquence, ce bon patron, a prié un jour ses ouvriers d'aller gagner leur vie ailleurs...

S'il y avait eu un Syndicat, les choses se seraient-elles passées ainsi ? Non ! Le patron y aurait regardé à deux fois, avant de commettre une injustice flagrante... qui, d'ailleurs, ne lui porterait pas bonheur.

PROLO.

Allocations familiales

C'est avec satisfaction que nous avons lu les vœux suivants, émis par le XXIX^e Congrès de la Fédération Patronale du Bâtiment et T. P. de l'Ouest. Nous avons tout de même regretté que certains employeurs qui ont voté ces vœux se soient refusés à examiner certaines de ces questions au cours d'une commission officielle à laquelle ils étaient convoqués avec des éléments employés et ouvriers.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Que des sanctions soient prises énergiquement et sans délai contre tous les employeurs actuellement en défaut avec la loi des Allocations familiales ;

Qu'en conséquence, les inspecteurs départementaux du Travail qui ont jusqu'ici agi avec modération, reçoivent des instructions précises, leur enjoignant de frapper rigoureusement de sanctions tous les Employeurs qui ne sont pas strictement en règle.

TRAVAIL NOIR

1^o Qu'il soit introduit dans les textes actuels du Code du Travail une disposition interdisant à tout agent ou ouvrier de l'Etat, des départements et des communes, de faire en dehors de son emploi, et de ses fonctions officielles, soit pour son compte, soit par personne interposée, un travail de nature à concurrencer une profession quelconque, que ce soit pendant ses jours de repos ou ses congés payés ou non ;

2^o Que des sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation soient prises contre tout agent ou ouvrier des Services publics qui contreviendrait à cette réglementation.

LOI DE 8 HEURES

Que les dispositions concernant la durée du travail et le repos hebdomadaire s'appliquent non seulement aux établissements industriels et commerciaux, mais encore à tout employeur, quel qu'il soit ;

Qu'en conséquence, une disposition nouvelle soit introduite dans les textes actuels du Code du Travail pour que tout employeur :

1^o Quelle que soit sa qualité, ne puisse occuper dans la même journée un ouvrier qui aurait déjà fait son nombre normal d'heures chez un autre patron ;

2^o Ne puisse occuper les après-midi de semaine anglaise et le septième jour de la semaine un ouvrier qui aurait travaillé les six autres jours chez un patron.



— Eh ! dis, Nénesse, le père Gastounet vient de supprimer la taxe de luxe. Tu te rends compte ? — Ben, mon vieux, c'est pas trop tôt !

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

En l'honneur de M. l'abbé Bridel

Désirant perpétuer le souvenir de M. l'abbé Bridel, nos amis de Fougères ont décidé de lui élever une statue au sein de la cité ouvrière dont il a été le fondateur.

Une souscription est ouverte à cet effet et il est fait appel à tous ceux qui, à un titre quelconque voudront témoigner leur reconnaissance à celui qui fut toujours et en toutes circonstances, l'ami des humbles et des travailleurs.

Notre Union Régionale a pensé qu'il était de son devoir d'y participer.

M. l'abbé Bridel n'était-il pas aussi l'ami, le grand ami des Syndicats chrétiens, plus particulièrement de ceux de notre région, et nous espérons bien que tous auront à cœur de faire le geste qui s'impose.

Souscriptions collectives, individuelles, toutes seront acceptées, aussi modestes soient elles.

Adressez le montant au siège de l'U.R., 7, rue de Corbin, à Rennes, en utilisant notre compte chèque postal - Rennes 144.37.

L'UNION REGIONALE.

RENNES

UNION LOCALE

N.D.L.R. — Une erreur matérielle s'étant glissée dans un des paragraphes du compte-rendu objectif de la Fête du Travail paru dans le numéro de juin de la « Voix des Travailleurs », il y a lieu de le rétablir dans sa teneur primitive, c'est-à-dire comme suit :

« Le second caractère du travail chrétien, c'est ce que j'ai appelé le travail consciencieux... Quand on est consciencieux dans son travail, on y observe les règles de la morale chrétienne, de la justice, de la charité. Par conséquent, on en bannit la haine, l'envie, la jalousie, et on y pratique à l'égard de ses compagnons de travail ce qu'on appelle la servabilité. »

(De l'allocution de S. Ex. Mgr Mignien.)

Une réunion de l'Union locale

Le Conseil de l'Union locale s'est réuni le 28 juin, à la Maison des Syndicats, sous la présidence du Camarade C. Picoux.

Dès l'ouverture de la séance, celui-ci tint à préciser le but de cette réunion : dernière prise de contact entre les militants des différents syndicats avant la période « dite des vacances » peu propice aux réunions et à l'action syndicale.

Après avoir noté la place prépondérante acquise dans notre cité par le syndicalisme chrétien, il montra combien était justifiée la désignation de notre ami G. Tessier, Secrétaire général de la C.F.T.C. comme rapporteur du projet de convention sur la Semaine de 40 heures au Bureau International du Travail.

Léon Grimault fit ensuite le résumé de l'action syndicale effectuée au cours de ces derniers mois et indiqua quelques-unes des manifestations auxquelles participèrent les syndicats locaux et qui toutes remportèrent un plein succès.

Journée sociale du 25 février.

Congrès des Cheminots de l'Etat, le 18 mars.

Congrès des P.T.T., du 6 au 13 mai.

Réunion avec M. Poimboeuf, le 11 juin, ainsi que les diverses Assemblées générales organisées par le syndicat.

Le Secrétaire souligna en terminant, la collaboration de l'Union locale avec le Secrétariat social, laissant entrevoir des résultats intéressants.

Quelques décisions heureuses furent prises ensuite au sujet de la propagande à faire chez les Jeunes. Une entente est envisagée avec la J. O. C., laquelle sera désormais représentée effectivement aux réunions de notre Union Locale.

Lecture est donnée de la correspondance au sujet de la session d'études de Bierville. Rennes y enverra un délégué.

Le camarade Leveau fait ensuite un exposé de la situation financière. Celle-ci est excellente.

Bien que le service d'achats en commun ait procuré quelques bénéfices, on décide devant certaines difficultés de suspendre ce service. Séjours d'achats de charbon, de vin, de légumes, continueront d'être faits.

Souhaitons que les circonstances nous permettent de reprendre bientôt, l'essai que nous avions fait et qui avait malgré tout rendu de grands services aux syndiqués.

ASSURANCES SOCIALES

Caisse Catholique d'Ille-et-Vilaine
7, rue de Corbin — RENNES

ASSEMBLEE GENERALE
Le dimanche 17 juin, à 9 heures, au siège social, 7, rue de Corbin, s'est tenue l'Assemblée générale.

Celle-ci prit connaissance du chiffre des prestations payées depuis la mise en vigueur de la loi et s'élevait à fin mai 1934, à : 2.496.929 fr. 35.

L'examen de la situation fit apparaître l'accroissement constant des dépenses, lequel, n'est pas toujours suivi par les recettes.

Néanmoins 14.068 fr. 62 ont pu être ajoutés aux réserves, ce qui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Les adhérents présents à l'Assemblée générale, émus de la façon cavalière avec laquelle on a enlevé la gestion de 75 % de leurs capitaux, aux Caisses de Capitalisation, ont émis le vœu suivant :

« Après avoir pris connaissance du décret du 15 mai 1934, obligeant les Caisses de Capitalisation à verser 75 pour cent de leurs fonds à un fonds commun, administré par une Commission Nationale chargée de promouvoir de grands travaux contre le chômage. Demandent instamment que ces fonds soient répartis par régions, proportionnellement aux cotisations recueillies.

« Que les travaux entrepris profitent aux travailleurs français.

« Et que les caisses payantes soient appelées à donner leur avis sur les travaux auxquels ces fonds doivent être affectés. »

lière avec laquelle on a enlevé la gestion de 75 % de leurs capitaux, aux Caisses de Capitalisation, ont émis le vœu suivant :

« Après avoir pris connaissance du décret du 15 mai 1934, obligeant les Caisses de Capitalisation à verser 75 pour cent de leurs fonds à un fonds commun, administré par une Commission Nationale chargée de promouvoir de grands travaux contre le chômage. Demandent instamment que ces fonds soient répartis par régions, proportionnellement aux cotisations recueillies.

« Que les travaux entrepris profitent aux travailleurs français.

« Et que les caisses payantes soient appelées à donner leur avis sur les travaux auxquels ces fonds doivent être affectés. »

CHANGEMENT DE CAISSE

Nous rappelons qu'après 2 ans de présence dans la même Caisse, les assurés peuvent changer.

Ceux qui sont assujettis depuis le 1er juillet 1930, pourront donc modifier leur choix du 1er juillet au 30 septembre 1934.

Ceux qui ne sont donc pas inscrits à notre Caisse, s'empressez de remplir les formalités requises pour rejoindre nos amis.

AVIS IMPORTANT

Les parents ayant un enfant devant commencer à travailler, doivent se préoccuper de le faire inscrire à notre Caisse d'Assurances Sociales.

Cette formalité devant être remplie dans les huit jours de l'embauchage, qu'ils veuillent donc bien remplir et signer le Bulletin d'adhésion (feuille n° 3) que la Caisse leur procurera.

de Paris, adhérent à la C. F. T. C. Nous parlant des démarches faites par la Fédération auprès des Ministères du Travail, ce soit l'anticlérical François Albert, ou M. Marquet plus fraîchement emoulu à la vie ministérielle, par des exemples, il nous montra combien l'accueil fut toujours empressé et cordial et l'attention avec laquelle furent toujours examinés les cahiers de revendications présentés au nom de la C. F. T. C.

Si le ministre actuel du Travail n'est pas toujours très averti et au courant de toutes les questions diverses et complexes de son administration, il fait toujours montre de conciliation et de bonne volonté, ce qui peut être de bon augure.

Les Allocations familiales dont on parle tant aujourd'hui, c'est grâce à la Fédération que nous devons ce légitime avantage.

Notre Fédération s'occupe aussi très activement de la concurrence faite par les fonctionnaires et les retraités, qui, pour des salaires réduits, privent du gagne-pain beaucoup de travailleurs dans le besoin.

Le Ministre du Travail, M. Marquet, saisi de cette importante question, a promis de s'en occuper avec diligence et à même prescrit des sanctions à ce sujet pour les employés de son administration.

Les questions d'hygiène, et principalement le commerce un sous-sol, sont l'objet de l'activité de la Fédération, qui se déclare absolument hostile au travail des femmes dans le sous-sol.

En clôturant son intéressante causerie, Marcel Poimboeuf fit un appel à la propagande de tous, pour que les Syndicats chrétiens soient de plus en plus vivants.

Une discussion s'engagea ensuite à l'occasion de plusieurs questions posées au conférencier sur les allocations familiales, les magasins à prix uniques, et certains cas particuliers fort intéressants.

A la fin de la réunion, notre camarade Picoux, qui présidait, remercia très vivement et cordialement le distingué conférencier et, de son côté, encouragea vivement les syndiqués présents à une propagande sérieuse pour le recrutement de nouveaux adhérents, afin que la voix délaissée par les syndicats chrétiens soit encore plus persuasive, mieux comprise et donc plus écoutée.

SYNDICAT DES EMPLOYES

Tous nos camarades sont avisés qu'une permanence est à leur disposition, au siège social, 7, rue de Corbin, le mardi et vendredi de chaque semaine, de 18 à 19 heures.

Conférence syndicale

Le lundi 11 juin, à 20 h. 30, dans la salle biénot trop petite de la Maison des Cuvres, nous avons eu le plaisir d'entendre et d'applaudir une très remarquable conférence sur l'Action syndicale de la Fédération des Employés, faite par notre camarade Marcel Poimboeuf, un de ses militants les plus en vue et dont il est le secrétaire général.

Il nous rappela en quelques mots le but poursuivi par les Syndicats chrétiens, c'est-à-dire donner à la personne humaine la dignité à laquelle elle peut prétendre, par une organisation sociale vraiment chrétienne.

Puis il passa une revue rapide de l'action incessante tant des Syndicats que de la Fédération pour l'application des transformations envisagées. Parlant de la loi du repos dominical, si souvent violée, il rappela que le vote de cette loi sociale fut dû à l'initiative du Syndicat des Employés.

La deuxième assemblée générale statutaire annuelle le dimanche 22 juillet 1934, à 10 heures, 7, rue de Corbin.

Diverses questions de quelque importance figurant à l'ordre du jour, notamment celle du Congrès Fédéral d'octobre prochain. Le Comité fait confiance aux Syndicats du Livre en les priant instamment de réserver le 22 juillet dans ce but.

L'intimité syndicale

MARIAGE
Le mercredi 20 juin 1934, en l'église paroissiale de Saint-Etienne de Rennes, a été célébré le mariage de Mlle Emilienne Robin et de notre camarade Emile Bourdois.

Nous offrons à M. et Mme E. Bourdois nos meilleurs vœux de bonheur et prospérité.

CHEZ LES CHEMINOTS

Le Syndicat des Cheminots avait organisé une réunion générale le 14 juin.

Il s'agissait de renseigner les camarades sur le travail effectué par la Fédération au sujet des décrets-lois visant les salaires, les retraites et la réorganisation des chemins de fer.

Il fut donné lecture de toute la correspondance engagée avec les Pouvoirs Publics et les Parlementaires, pour préciser notre attitude en face des graves problèmes de l'heure présente et réclamer des mesures plus conformes aux intérêts des Cheminots.

C'est ainsi que l'Assemblée décida d'écrire au Préfet pour demander que le Syndicat des Cheminots soit représenté dans la commission qui doit être créée en vue de résoudre le problème de la coordination du Rail et de la Route.

Il convient en effet, que dans cette affaire, les intérêts des Cheminots ne soient pas à nouveau sacrifiés.

A l'issue de la réunion, l'ordre du jour suivant fut adopté :

« Les Cheminots de Rennes, adhérents au Syndicat professionnel (C.F.T.C.), réunis le 14 juin, au Palais St-Georges, après avoir entendu le camarade Grimault résumer tout le travail syndical effectué depuis quelques mois et donner lecture de quelques lettres importantes reçues et adressées par le Secrétariat ;

« Se félicitent de l'attitude adoptée par la Fédération des Cheminots de France et de l'Union Etat en face des difficultés de l'heure présente, la seule qui convienne et la plus conforme aux intérêts de tous ;

« Décident de poursuivre les démarches et pourparlers, notamment près des pouvoirs publics et des parlementaires en vue de l'abrogation des décrets-lois relatifs aux salaires et aux retraites et afin que dans les projets de réorganisation des chemins de fer et de coordination du rail et de la route, il soit tenu compte des intérêts de l'Etat et des usagers, mais aussi du personnel, lequel ne saurait en aucune manière être rendu responsable de la situation actuelle ni obligé d'en subir les conséquences ;

« Regrettent que l'entente entre toutes les organisations syndicales, préparée par la Fédération des Cheminots de France, n'ait pu être réalisée, car il n'est pas douteux qu'elle aurait permis, cette fois encore, comme en 1921 et en 1925, d'apporter des améliorations au sort fait aux Cheminots ;

« S'engagent, d'autre part, à faire comprendre à leurs camarades la nécessité de l'organisation syndicale et à recruter de nouveaux adhérents, afin que vive et se développe chaque jour davantage le Syndicat professionnel des Cheminots de Rennes auquel ils font pleinement confiance. »

siuation actuelle ni obligé d'en subir les conséquences ;

« Regrettent que l'entente entre toutes les organisations syndicales, préparée par la Fédération des Cheminots de France, n'ait pu être réalisée, car il n'est pas douteux qu'elle aurait permis, cette fois encore, comme en 1921 et en 1925, d'apporter des améliorations au sort fait aux Cheminots ;

« S'engagent, d'autre part, à faire comprendre à leurs camarades la nécessité de l'organisation syndicale et à recruter de nouveaux adhérents, afin que vive et se développe chaque jour davantage le Syndicat professionnel des Cheminots de Rennes auquel ils font pleinement confiance. »

SYNDICAT PROFESSIONNEL

Association Sténographique unitaire de Paris
RÉSULTATS DES EXAMENS DE STENOGRAPHIE ET DE DACTYLOGRAPHIE du 29 Avril 1934

Sténographie Préparatoire. — Mlle Alix Georgette, Béliard Marie, Daucé Madeleine, Dema Juliette, Houé Jeanne, Jartel Anne-Marie, Nogués Jeanne, Olivier Simone, Piel Marcelle.

Sténographie Théorique. — Mlle Daussy Marie, Fournier Louise, Girard Henriette, Hervais Marcelle.

Sténographie Élémentaire (75 mots à la minute). — Mlle Abalo Raymond, Delalande Hélène, Gabé Georgette, Galant Geneviève, Pochard Jeanne.

Sténographie Commerciale (100 mots à la minute). — Mlle Brissier Céleste, Gallais Marguerite, Garnier Bernadette, Hamel André, Hervé Louise, Lecerc Marie, Martin Denise, Montambault Yvonne, Natral Jeanne, Pacatte Marie-Louise, Quinton Irène.

Professionnel (135-150 mots à la minute). — Mlle Abraham Simone.

Dactylographie préparatoire (200 mots au quart d'heure). — Mlle Barnéoud Simone, Bellenger Geneviève, Daussy Marie, Delalande Hélène, Fournier Louise, Montambault Yvonne, Perrin Marie, Ruelland Yvonne.

Dactylographie pratique (400 mots au quart d'heure). — Mlle Durand Yvonne, Gabé Georgette, Galant Geneviève, Gallais Marguerite, Garnier Bernadette, Garnier Jeanne, Hamel André, Hervé Louise, Labbé Eugène, Lecerc Marie, Martin Denise, Natral Jeanne.

Association Sténographique unitaire de Paris

RÉSULTATS DES EXAMENS DE STENOGRAPHIE ET DE DACTYLOGRAPHIE du 29 Avril 1934

Sténographie Préparatoire. — Mlle Alix Georgette, Béliard Marie, Daucé Madeleine, Dema Juliette, Houé Jeanne, Jartel Anne-Marie, Nogués Jeanne, Olivier Simone, Piel Marcelle.

Sténographie Théorique. — Mlle Daussy Marie, Fournier Louise, Girard Henriette, Hervais Marcelle.

Sténographie Élémentaire (75 mots à la minute). — Mlle Abalo Raymond, Delalande Hélène, Gabé Georgette, Galant Geneviève, Pochard Jeanne.

Sténographie Commerciale (100 mots à la minute). — Mlle Brissier Céleste, Gallais Marguerite, Garnier Bernadette, Hamel André, Hervé Louise, Lecerc Marie, Martin Denise, Montambault Yvonne, Natral Jeanne, Pacatte Marie-Louise, Quinton Irène.

Professionnel (135-150 mots à la minute). — Mlle Abraham Simone.

Dactylographie préparatoire (200 mots au quart d'heure). — Mlle Barnéoud Simone, Bellenger Geneviève, Daussy Marie, Delalande Hélène, Fournier Louise, Montambault Yvonne, Perrin Marie, Ruelland Yvonne.

Dactylographie pratique (400 mots au quart d'heure). — Mlle Durand Yvonne, Gabé Georgette, Galant Geneviève, Gallais Marguerite, Garnier Bernadette, Garnier Jeanne, Hamel André, Hervé Louise, Labbé Eugène, Lecerc Marie, Martin Denise, Natral Jeanne.

daillé), Fournier Louise, Monnier Madeleine, Morel Marguerite, Poissonnier Cécile, Tournier Lucienne.

Sténographie commerciale (100 mots à la minute). — Mlle Di-Stéfano Louise, Garnier Jeanne, Piron Fernande (médaillon), Pochard Jeanne.

Commercial supérieur (120 mots à la minute). — Mlle Brissier Céleste, Hamel André (médaillon), Lecerc Marie, Montambault Yvonne.

Dactylographie préparatoire (200 mots au quart d'heure). — Mlle Luce Paulette, Marquer Denise, Mercier Renée (médaillon), Veillard Germaine.

Dactylographie pratique (400 mots au quart d'heure). — Mlle Barnéoud Simone, Brissier Céleste, Cassin Madeleine, Chesnais Madeleine, Di-Stéfano Louise, Pacatte Marie-Louise, Pinsault Yvonne (médaillon), Pochard Jeanne.

Dactylographie supérieure (600 mots au quart d'heure). — Mlle Béliard Marie.

Dactylographie professionnelle (800 mots au quart d'heure). — Mlle Le Corqillé Jeanne (médaillon).

Sténo - Dactylographie (100-125 mots à la minute). — Mlle Brissier Céleste, Garnier Jeanne, Hamel André, Hervé Louise, Lecerc Marie (médaillon), Montambault Yvonne, Pacatte Marie-Louise, Quinton Irène.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES STENO-DACTYLOGRAPHES par ordre de mérite

16 présentés, 16 reçus. — Mlle Brissier Céleste (mention très bien), Montambault Yvonne (mention bien), Lecerc Marie (m. b.), Hervé Louise (m. b.), Piron Fernande (m. b.), Quinton Irène (m. b.), Gallais Marguerite, Garnier Jeanne, Natral Jeanne, Hamel André, Daniel Suzanne, Garnier Bernadette, Pacatte Marie-Louise, Martin Denise, Pochard Jeanne, Di-Stéfano Louise.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE COMMIS DE COMPTABILITE par ordre de mérite

Mlle Hervais Marcelle (mention bien), Maré Louise (m. b.), Le Brunnet André (m. b.) ; ex-æquo : Marguer Denise (m. b.) et Perrault Arne (m. b.) ; Brissier Céleste, Gallais Marguerite, Robert Huguerite, Gaudin, Rasquin Marcelle, Di-Stéfano Louise, Salmon Yvonne, Fouquet Yvette, Rouzé Anne, Bellenger Geneviève, Thebaud Simone, Barnéoud Simone, Durand Yvonne, Decq Marie-Louise, Cupif Léone, Garnier Jeanne.

Nouvelles de Famille MARIAGES

Notre chère compagne Marie-Thérèse Polier a épousé M. Gabriel Rullier, le 25 juin.

Une bien fidèle syndiquée, Madeleine Huet, a épousé M. Marc Guillard, le 26 juin.

Enfin pour clôturer ce mois, notre chère compagne Renée Mercier a épousé M. Roger André, le 30 juin.

Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes époux.

Le coin du voyageur et du Représentant

Comment on écrit l'histoire... du statut légal

Le bien d'autrui tu ne prendras Ni retiendras injustement...

Vraiment, nos collègues de l'U. S. N. feraient bien de prendre fréquemment pour objet de leurs méditations ce septième Commandement.

Déjà, il y a un juste un an, nous avions relevé l'étrange manière dont ils avaient rendu compte, dans leur organe, La Tribune, de l'intervention de notre secrétaire général Armand lors du meeting organisé par eux à la salle Wagram, à propos du statut légal des voyageurs, représentants et placiers du commerce et de l'industrie.

Nous avions relaté aussi comment ces messieurs avaient, en même temps, publié un soi-disant « nouveau texte » de la proposition antérieurement élaborée par eux, lequel « nouveau texte »... ne ressemblait en rien à l'ancien, mais reproduisait presque mot pour mot un projet établi, par ailleurs, par... les services du ministère du travail.

Or, voici que nous venons de prendre connaissance, dans le dernier numéro de cette même revue La Tribune (Avril 1934, p. 9) d'un nouvel article consacré au statut professionnel. Il y est écrit, entre autres choses, ceci :

« Nos camarades de la F. N. et nous, nous nous sommes réunis le 2 mars dernier... Nous avons confronté nos textes avec la volonté exprimée de part et d'autre d'aboutir à un accord...

« En quelques heures, les divergences étaient résolues. Le texte

était soumis à nos conseils juridiques.

Suit aussitôt le texte en cause, qu'étant donné sa longueur, nous ne pouvons reproduire en son entier, mais dont nous tenons à détacher les deux passages que voici :

Article 29 b

Sont des contrats de louage de services, régis par les dispositions du présent paragraphe, les conventions intervenues entre les commerçants et industriels, d'une part, et les voyageurs, représentants ou placiers, d'autre part, lorsque ces voyageurs, représentants ou placiers, exerçant d'une façon exclusive et constante cette profession, ne font aucune opération pour leur compte personnel et que les contrats qui les lient à la maison qu'ils représentent indiquent la nature des marchandises à vendre, la région dans laquelle ils doivent exercer leur activité, le taux des rémunérations, commissions ou remises proportionnelles qui leur sont allouées.

Les mêmes dispositions s'appliquent, que les voyageurs, représentants ou placiers travaillent pour le compte d'une ou de plusieurs maisons, qu'ils soient rémunérés par des remises proportionnelles ou des appointements fixes.

Elles ne s'appliquent pas quand le voyageur ou représentant aura déclaré, lors de l'engagement, vouloir se réserver le droit de choisir son successeur dans la représentation de la maison.

Article 29 j

En cas de résiliation par l'employeur du contrat écrit fait sans détermination de durée, lorsque cette résiliation n'est pas provoquée par une faute grave du voyageur, représentant ou placier, en cas de rupture pour maladie ou accident du travail du voyageur, re-

présentant ou placier, celui-ci aura droit à une indemnité...

L'auteur expose ensuite pourquoi et comment « l'économie de cette proposition » le « satisfait pleinement » et ajoute :

« Ces lignes étaient écrites le 10 mars dernier. Nous avions l'intention de les publier dans la Tribune de mars.

C'est sur l'insistance de notre camarade Vincent, secrétaire général de la F. N., que nous ne l'avons pas fait. Il estimait que nous devions soumettre ce texte à M. Lucien Lanoué, que nous devions voir, le 18 mars, à la Journée du Voyageur, à la Foire de Lyon.

Eh bien, nous affirmons qu'ainsi présentée, la chronique ne correspond pas à la réalité des faits ; et nous tenons, pour l'édification des nombreux professionnels intéressés, à rétablir la vérité.

Des trois textes que nous avons soulignés, le premier a été arrêté, dans cette forme, non le 2 mars, mais le lundi 26 mars, au cours d'une Commission mixte tenue, de 10 h. à 12 h. 30, au ministère du Travail.

Le second a été suggéré, non le 2 mars, mais le vendredi matin 6 avril, au cours d'une réunion tenue 12, rue de la Victoire par les délégués de l'U. S. N., de la F. N. et les nôtres ; il a pour auteur notre camarade Vincent, secrétaire général de la F. N., à qui nous laissons évidemment le soin d'y insister s'il le juge à propos ; il ne nous paraît pourtant pas indiscret de préciser qu'Armand collabora opportunément à cette rédaction.

Quant au troisième, relatif à l'éventualité d'une rupture du contrat par suite de maladie ou d'accident de travail, il a été présenté, non le 2 mars, mais le mercredi après-midi 11 avril, au cours d'une réunion identique tenue 9, rue Ber-

tin-Poirée. Il est dû à l'initiative personnelle... du même Armand qui, au surplus, tenta, mais vainement, de faire admettre le bien-fondé d'une indemnité proportionnelle aux années de services, à prévoir en faveur du voyageur, représentant ou placier qui, âgé ou malade, aurait décidé de cesser son activité. Cette idée cependant fut juste n'est pas, en effet, l'heure de plaie à nos interlocuteurs, qui exprimeront l'opinion que le « roulant » se trouvant dans ce cas pas retraité, en somme, sa retraite et qu'il ne pouvait, dès lors, prétendre à aucune indemnité de ce chef !

Certes, nous comprenons qu'une organisation telle que l'U. S. N. tiende à faire bénéficier ses adhérents d'une information serrée d'aussi près que possible l'actualité. Nous concevons par conséquent, qu'au moment de ce qu'il est convenu d'appeler en langage journalistique la toute dernière mise en page, il puisse être substitué à un texte déjà composé un autre, plus récent.

Nous entendons, toutefois, ne pas être dupes et n'admettons pas que, fût-ce pour des fins publicitaires, le recours à d'innocentes et d'ailleurs classiques astuces rédactionnelles se traduise, en fait, par l'emploi de méthodes ressemblant étrangement à celle du galet se parant des plumes du paon.

A. MANSOIS.

2^e Assemblée générale 22 JUILLET

Dans sa réunion du 10 juin dernier, le Comité Syndical a décidé de tenir

La condition des Marins est-elle désespérée ?

Chacun connaît les grandes divisions : Commerce et Pêche, mais des que l'on distingue : long-cours, cabotage international, borinage, on encore : grande pêche, pêche haur-

tière, pêche côtière, chacune avec ses diverses branches, les terribles ne nous suivent pas et surtout ne comprennent pas qu'il s'agit d'autant de professions, nettement séparées.

En marine, il ne faut pas se hâter de généraliser. Bien souvent, rien ne ressemble moins à un port que le port voisin.

Pour être complet, il faudrait donc détailler la situation pour chaque spécialité et pour chaque région, presque pour chaque port. Ce n'est pas ce que l'on attend de moi.

Je voudrais simplement mettre en relief la désolation commune à toutes les branches de notre profession et ses causes. J'oserai à peine indiquer des remèdes ; ils existent, mais on n'en veut pas.

LA MISERE COMMUNE AUX MARINS.

Partout, c'est la crise aiguë ; — presque partout, c'est la misère ; — pour plus de la moitié de nos camarades c'est la quasi certitude de ne point voir des jours meilleurs.

La crise au commerce : plus d'un tiers du tonnage français est désarmé. 15.000 camarades sont sans embarquement, et seulement 1.000 d'entre eux sont secourus.

La crise à la pêche : les petits pêcheurs et les pêcheurs de grande pêche, dont le gain moyen de 1928 à 1930 avait été de 8.000 francs, ont gagné cette année moins de 4.000 francs. Et il faut penser que beaucoup de ces camarades ont des familles de 4 à 8 enfants ! On se demande comment ils peuvent vivre !

Seuls, les pêcheurs industrialisés ont conservé un gain d'apparence convenable : 11.000 francs encore cette année, contre 12 à 14.000 aux années de prospérité, mais leur situation est mal assurée, et l'armement industriel paie ses excès de construction et de destruction par de graves inquiétudes.

Voilà le mal superficiel, celui qu'un observateur non averti attristerait à la crise générale, et qualifierait peut-être de passager. Le mal, en réalité, apparaît beaucoup plus profond, si l'on veut bien considérer ses causes.

LES CAUSES DE CETTE SITUATION.

Elles sont en parties les causes communes de la crise. Je citerai surtout l'évolution du machinisme. La flotte mondiale de transport, compte tenu de sa vitesse actuelle et des moyens nouveaux de déchargement, représente deux fois la flotte d'avant-guerre. Or, les besoins de fret n'ont pas sensiblement changé, un bon nombre de nations tributaires autrefois de nations industrialisées d'Europe ou d'Amérique du Nord s'étant équipées pour transformer elles-mêmes leurs matières premières.

On voit l'aggravation de l'industrialisation pour les marins du commerce : elle permet de diminuer leur nombre de moitié ; elle les rend de moins en moins nécessaires, à mesure que chaque nation s'équipe pour se suffire à elle-même. A l'abri des barrières protectionnistes, les professionnels de l'usine et de la terre, au moins en France, vont avoir à satisfaire la clientèle nationale. Par ces barrières, le marin de transport va mourir.

La pêche, c'est plus grave encore. L'industrialisation internationale des flottes de pêche produit un double cataclysme. Dans le monde entier, les nations plus industrialisées, ou de main-d'œuvre bon marché, cherchent à envahir de leurs prises les pays qui produisent à prix plus élevés. A l'intérieur de chaque nation, les petits pêcheurs sont menacés de disparaître au profit des pêcheurs industriels ! Just qu'en 1930, la pêche faisait vivre en France plus de 80.000 marins.

Quand toutes les pêches seront industrialisées, 20.000 marins suffiront. On voit les terribles conséquences sociales d'une telle transformation : quelle perte pour le niveau d'existence de la France, quelle détresse pour toute une génération de familles côtières !

Les Pouvoirs Publics, alertés, ne semblent pas comprendre. Les groupements du patronat industriel savent faire entendre leur voix. Les marins, dispersés, divisés, ne se font pas entendre, ou ne font entendre que des appels discordants. Aussi, souffrons-nous d'une carence angoissante de la politique maritime, et ce sont les marins qui « trinqueroient ».

Il faudrait, d'urgence, redonner aux petites entreprises de transport et de pêche un régime privilégié.

LES REMEDES.

Il faudrait, surtout, redonner un statut à la profession maritime.

Nous ne croyons pas que rien de sérieux puisse être fait dans la marine sans une vaste réorganisation professionnelle. On parle beaucoup de Colbert ; on ne se préoccupe guère d'étudier son œuvre, et de prendre des leçons chez lui. Pour un homme d'Etat de sa taille, le problème maritime actuel eût été vite résolu. Aujourd'hui, l'on se contente de prendre, toujours « à la traine » des mesures partielles qui ne sauvent rien, car on ne veut pas s'attaquer à la racine du mal : l'individualisme des faibles et l'égoïsme des puissants.

La profession maritime va défailir, faute d'une organisation saine adaptée et forte. Et l'on pourrait croire, à constater ce qui se passe que personne, sauf notre modeste Fédération, ne désire la reconstruction de la profession maritime.

Ernest LAMORT,
Secrétaire Général de la Fédération des Marins.

A LA
CHAPELLERIE LEBRETON
8, rue Jean-Jaurès, 8
VOUS TROUVEREZ
LE PLUS BEAU CHOIX
LES MEILLEURS PRIX
Escompte de 5 % sur présentation discrète de la carte de la C. F. T. C.

VOULEZ-VOUS ?
Consommer du BON PAIN
Réaliser une ECONOMIE
Soutenir une ŒUVRE SOCIALE
ADHÉREZ
à la Coopérative de boulangerie
l'Union Économique Rennaise
30, rue de Nantes
Bureaux : Passage du Couëdo

GRANDE PHARMACIE DE TOUSSAINTS
Rue du Pré-Botté. — RENNES
P. BOUGEARD
LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX
ORDONNANCES SPÉCIALITÉS
EAUX MINÉRALES HERBORISTERIE

VINS MOUSSEUX EXTRA
pour familles, tombolas, kermesses
5 fr. 75 LA BOUTEILLE
Réduction 10 % par 100 bouteilles
S'adresser au bureau du journal, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, qui transmettra (timbre pour réponse)

LAPERCHE
Rue LEPERDIT
RENNES
TOUT EN TRICOT ET JERSEY
BAS, CHAUSSETTES, PULL-OVERS, CHEMISIERS
GILETS, ROBES, COSTUMES, SOUS-VÊTEMENTS, LAINES
POUR DAMES, HOMMES ET ENFANTS
GROS ET DETAIL
Remise 5 % aux Syzdiqués

Pour vos YEUX
F. TAILLANDIER
Opticien-Spécialiste
5, Rue Lafayette - RENNES

FOUGÈRES

Impressions de Congrès et Réflexions syndicales

N'ayant pas fait de redite sur les rapports détaillés dont les comptes-rendus ont été donnés dans le numéro du mois dernier, permettez-moi, néanmoins de vous exprimer l'impression que j'ai reçue de ce Congrès dernier. Ce Congrès, d'une activité intense, accaparant, par un travail continu, les heures des deux journées, donne le reflet de la marche ascendante de notre mouvement syndical et de sa progression constante. Nous sommes heureux d'enregistrer l'augmentation de nos syndiqués, passant à 760, au lieu de 749 l'an dernier, ainsi que la formation de 3 nouvelles fédérations. Dans la généralité de nos syndicats, nous maintenons ainsi nos effectifs et enregistrons : pour l'Algérie, une augmentation d'adhérents dépassant 50 % ; la Champagne, 30 % ; mais le Nord et les marins-pêcheurs nous donnent la note dominante ; ensuite vient la Métallurgie et le Textile, avec une augmentation moyenne de 20 %. Nous enregistrons ainsi le développement de nos attributions, près des Pouvoirs Publics et prenons place dans les commissions diverses économiques et sociales.

Comme vous le voyez, mes chers camarades, malgré les moments difficiles de l'heure actuelle, notre progression s'accroît, mais pour qu'elle soit profonde il faut mettre au cœur des syndicats une base doctrinale sérieuse dont le journal, à cet effet, vous sera nécessaire ; nous vous demandons donc de lire attentivement les journaux sociaux mis à votre disposition.

Fougères, vous donne son bulletin, « Entre Tous », si plein de vie et si documenté (voir débat économique dernier pour la baisse de la vie). Le journal régional « La Voix des Travailleurs » va vous trouver chez vous ; il vous plait, nos savons ; aussi faites-le lui bon accueil ; lisez-le attentivement, cette lecture ne peut que profiter à votre documentation sociale si nécessaire actuellement pour devenir des hommes de doctrine, nécessité évidente à l'évolution et à la solidité de vos principes.

Ayez donc, mes chers Camarades, des convictions sérieuses, sincères et réfléchies ; que notre Syndicalisme s'affirme de plus en plus comme une force de rénovation sociale ; partout où il y a de la justice à réclamer, vous le trouvez sur la brèche des revendications. A cet effet, nous sommes heureux et fiers de saluer notre Secrétaire général, notre camarade Gaston Tessier, Conseiller technique du Gouvernement au bureau international

FOUGÈRES

Impressions de Congrès et Réflexions syndicales

nal du Travail et désigné comme rapporteur sur la semaine de 40 heures, tant désirée des masses ouvrières. Comme vous le voyez, mes chers Camarades, notre influence se manifeste de plus en plus à travers la France. Nous avons des Syndicats dans toutes les régions du pays et des exemples d'activités nous sont donnés par des régions dont le passé nous fut souvent hostile : le Midi, le Centre et la Marne, etc., qui nous apportent une ardeur d'effort de plus en plus croissant. Nous sommes donc en droit de prendre conscience de notre force actuelle, mais aussi le devoir de nous unir aux efforts généraux.

G. LECOMTE.

Aux exclus des Assurances Sociales

Anciens ouvriers exclus des Assurances Sociales, nous sommes heureux de vous faire savoir que des résultats intéressants, suite des activités syndicales, vont bientôt vous donner les satisfactions tant désirées, c'est-à-dire l'obtention d'une retraite pour vos vieux jours.

Du courage donc, mes Chers Camarades, bientôt vos droits vous seront reconnus.

G. LECOMTE.

Allocations familiales

Réponse à deux questions posées au ministre du Travail :

1^{re} réponse : Vous m'avez demandé si une mère de famille salariée dans une industrie déjà assujettie à la loi du 11 mars 1932, alors que son mari est en chômage, ou travaille dans une profession non encore assujettie, a droit à la totalité de l'allocation ou seulement à la moitié. — J'ai l'honneur de vous faire connaître que les allocations sont dues : si le père est dans l'impossibilité de travailler ou est en chômage, il appartient que les enfants sont en réalité à la charge de la mère qui doit subvenir à leurs besoins et qui a droit de ce fait aux allocations familiales. Dans le cas où l'un des conjoints travaille dans une entreprise à laquelle la loi n'est pas encore applicable, alors que son conjoint travaille dans une entreprise déjà assujettie, les allocations doivent être versées intégralement à celui-ci. Les allocations dues sont celles qui résultent du barème fixé par la caisse de compensation de l'employeur de ce dernier et elles ne seraient être réduites de moitié, parce que l'un des conjoints, bien que salarié, ne peut actuellement réclamer les avantages de la loi ; la charge des enfants demeure en effet la même pour le ménage, seule la charge correspondante aux versements des allocations peut être répar-

Je laisse au lecteur le soin de qualifier à sa guise l'un et l'autre signataire d'un pareil papier...
Le plus fort, c'est que la clause contenue dans les quatre premières lignes de l'article 2 n'a pas été observée par M. H..., malgré que les quatre ans soient révolus, et que — tenez vous bien — madame B... se demande si elle peut ne pas observer les clauses suivantes du « contrat »...

Pauvres, pauvres Travailleurs qui n'avez pas de Syndicat pour vous aider, quand donc comprendrez-vous ?

L. C.

(1) C'est uniquement en raison de circonstances toutes momentanées que nous avons cru devoir remplacer par cette parenthèse et les suivantes, une partie du texte qui est entre nos mains.

Fédération Française des Syndicats chrétiens d'Employés

Congrès du 11 Mars

VŒUX ADOPTÉS A LA SUITE DU RAPPORT DE M^{me} MARGUERITE MOUY

En ce qui concerne les Fonctionnaires et assimilés :
Qu'en collaboration avec les syndicats du personnel de ces catégories et par des démarches auprès des administrations publiques ou privées, le cumul d'une fonction administrative et d'un emploi dans l'industrie ou le commerce soit interdit.

FOUGÈRES

Impressions de Congrès et Réflexions syndicales

lecteurs, mais comme dit le proverbe : « Mieux vaut tard que jamais ».
Donc, amis lecteurs, vous n'êtes pas sans avoir lu dans votre journal les incidents auxquels ont donné lieu les manifestations du 1er mai.
A la suite de ces incidents, certains esprits s'étaient échauffés et une véritable émeute s'était en quelque sorte produite dans un des quartiers les plus lamentables de Paris, portant pourtant un nom unanimement aimé puisqu'il s'agit de la Cité Jeanne d'Arc.
Des habitants véritablement excités avaient tiré sur les agents, s'étaient en un mot comportés comme de véritables révoltés.
Bien entendu, et comme il arrive toujours en pareil cas, « force reste à la loi ». La violence se retourne contre ces malheureux. La police les réunit au bout d'un certain temps.
Après leur arrestation, et comme on interrogeait certains coupables en leur demandant ce qui avait pu les exciter pareillement et les mettre dans d'aussi terribles et dangereuses situations : « C'est la misère », répondit l'un d'eux, « Pour vous en convaincre, montez chez moi, vous serez édifiés ».

Hélas ! oui, c'était édifiant, un taudis infect, inimmuable, épouvantable.
Combien de journalistes honnêtes ont signalé la loi, à leurs lecteurs ? Combien aussi ces honnêtes lecteurs ont à leur tour retenu cette si véridique et si pitoyable leçon des événements ?

Le taudis, répétons-le à chaque instant, c'est la cause d'une série de misères et de malheurs qu'on ne peut prévoir. Tous ces pauvres gens privés de tout, logés dans ces maisons repoussantes, amassent une dose de haine et de rancœur inimaginables. Un rien les prédispose aux solutions les plus extrêmes. Eux qui souffrent tant, quand on leur parle, que la Société est administrée avec Ordre et Méthode, ils n'ont plus alors qu'à rechercher dans le Désordre un peu de soulagement à leurs souffrances, parfois imméritées, comme disait le grand Pape Léon XIII.

Tirons donc de cette triste histoire la leçon qui convient, et faisons toujours notre possible pour éviter d'aussi navrantes situations.
Encore une fois, le logement sain permet le développement de la vie familiale et donne au moins aux pauvres, aux travailleurs, des loisirs tranquilles et reposants.
Protestons aussi, puisque l'occasion nous en est donnée, contre ces propriétaires qui refusent de louer à des ménages chargés de familles. Ils sont, pour rapporter l'expression du Bulletin de notre Union Catholique du diocèse, dont nous nous plaisons à remarquer l'orientation sociale de plus en plus accentuée, de « Véritables naufrageurs de la civilisation ».

F. G.

Contre le Taudis

Il y a quelques mois déjà, la « Voix des Travailleurs » avait inséré notre article vous entretenant de cette délicate et importante question du logement sain et aéré.

Nous avons profité de l'occasion que nous offrait la réunion du Foyer Fougérais, Société Coopérative d'Habitation à Bon Marché, pour mettre tout à fait en relief, comme il convenait d'ailleurs, l'œuvre si méritoire de cette magnifique société, et tout particulièrement de son regretté abbé Bridel, qui en avait été la cheville ouvrière.

Nous rappelons tous ses efforts dévoués, son dévouement, son sacrifice même, pour voir réussir cette œuvre magnifique, œuvre à laquelle il avait consacré une grande partie de son apostolat social.

Malgré les incompréhensions des uns, l'indifférence des autres, et même souvent malgré hélas ! les ingratitude de certains, il était arrivé à de formidables résultats, étant donné surtout la modicité des moyens mis à sa disposition.

Nous n'aurons certes jamais assez de reconnaissance envers notre ancien ami pour un pareil travail, donnant de si féconds résultats.

Si nous y revenons encore aujourd'hui, c'est qu'il nous semble nécessaire de parler d'un fait-divers, vieux de quelques mois déjà, que nous a rapporté la presse quotidienne et qui vaut qu'on s'y arrête un instant. Nous regrettons d'ailleurs, de ne pas l'avoir mis plus vite sous les yeux de nos

VŒUX ADOPTÉS A LA SUITE DU RAPPORT D'ANDRÉ MANSOIS

En ce qui concerne le repos dominical et les jours fériés

Le XVII^e Congrès de la Fédération Française des Syndicats chrétiens d'Employés, réuni à Paris le 11 mars 1934.

Considérant que l'offensive menée contre le repos dominical se poursuit sous de multiples formes et par les moyens les plus variés, tant à Paris qu'en province ; qu'elle bénéficie fréquemment d'une surprise et inadmissible complaisance de la part des autorités administratives ;

SAINT-MALO

Caisse Catholique d'Assurances Sociales

Le dimanche 24 juin, à 9 h. 30, à l'Hôtel de Ville, eut lieu une réunion des Assurés Sociaux de la Région Malouine, sous la présidence de M. Harang, administrateur de la Caisse.

M. Picoux, directeur, donna un compte-rendu de la situation et montra comment, tant pour l'Assurance-Maladie que pour l'Assurance-Vieillesse, les Caisse ressortissant à l'Union Nationale des Caisse Familiales avaient le souci d'une bonne gestion.

L'auditoire s'intéressa vivement à cette exposé, demanda différents renseignements sur des cas particuliers et se retira, résolu à intensifier la propagande, pour augmenter les effectifs de la Caisse.

Le 25 mai, la séance est ouverte à 20 h. 30.

M. le Président souhaite la bienvenue aux camarades et nous fait part des excuses que plusieurs membres lui ont fait parvenir.

Ensuite, il nous donne les résultats des cours de tissage — cours qui s'imposait — mais que M. Macé n'aurait pu fonder sans notre soutien.

Le Secrétaire donne des détails sur la marche de ces cours : Professeur de mécanique : M. Méraisse, ingénieur textile. Professeur de fabrication (2^e année) : M. Macé. Professeur de fabrication (1^{re} année) : M. Michel.

Ces cours ont donné des résultats excellents ; nous devons surtout en féliciter M. Macé qui, avec une âme de militant accompli, a fourni un très gros travail.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion étant approuvé à l'unanimité, le Président passe la parole au Trésorier.

L'Etat de la caisse est très bon. Félicitations au Trésorier et à tous les syndiqués.

M. Duhot ayant offert gracieusement un métier à tisser, nous espérons pouvoir le faire marcher pour la reprise des cours. Remerciements sincères au généreux donateur.

Sur la demande du camarade Desmots et après consultation des membres, le Syndicat, aux jeunes gens qui

SAINT-MALO

Caisse Catholique d'Assurances Sociales

Meck, et dont l'adoption mettrait fin à de nombreux excès.

Il insiste, d'autre part, pour qu'au cas où, malgré les graves abus auxquels a donné lieu l'article 44 du Livre II du Code du Travail, le Parlement croirait ne pas devoir l'abolir, il ne soit, à ce titre, accordé annuellement qu'un maximum de deux dérogations sous la réserve expresse que chacune d'elle fera obligatoirement l'objet d'un repos compensateur collectif pour lequel ne devraient pas être utilisés les jours fériés.

Aussi bien, le Congrès demande-t-il, en outre, que les établissements commerciaux soient, comme ceux de l'industrie, soumis aux dispositions de l'article 52 du Livre II du Code du Travail, et même que le repos des jours fériés soit légalement étendu à toutes les catégories de travailleurs au même titre que celui du dimanche.

Enfin, le Congrès demande : la consultations des organisations patronales et ouvrières préalablement à la publication des règlements d'administration publique envisagés par le Conseil Supérieur du Travail en vue de la modification projetée des articles 46 et 47 ; la révision, dans un sens restrictif, du décret du 14 août 1907, dont le champ d'application est manifestement excessif ; l'extension de la semaine anglaise ; le renforcement des services de l'Inspection du Travail.

Il décide d'engager, en faveur vaste et vigoureuse campagne d'opinion et de réformes sus-indiquées, une pétition et donne mandat au Bureau fédéral de prendre toutes dispositions utiles à cet effet.

Au Congrès de l'Internationale Syndicale chrétienne

102 délégués appartenant à 9 Confédérations de 7 pays assistaient au Congrès. Les Confédérations de Luxembourg, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie s'étaient excusées. Treize Internationales avaient envoyé des délégués.

Les questions à traiter par la Conférence Internationale du Travail furent l'objet d'un rapport présenté au Congrès par Gaston Tessier (France). La résolution suivante fut adoptée :

« Le XI^e Congrès de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, réuni à Montreux les 1^{er} et 2^e juin 1934,

« Après avoir examiné les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail pour sa 18^e Session,

« Emet les vœux suivants :

a) 1^{er} que la Conférence adopte un ou plusieurs projets de convention tendant à procurer effectivement aux travailleurs le bénéfice de la semaine de quarante heures, en garantissant le repos dominical collectif ;

BREST

Réunion Syndicale de Marcel Poimboeuf

La visite de Marcel Poimboeuf à Brest est venue clôturer très heureusement la série des conférences sociales données à Brest et dans sa banlieue, du 28 mai au 2 juin, durant lesquelles les RR. PP. Croisier et Sainte-Marie, de l'Action Populaire, nous dispensèrent la doctrine de l'Eglise.

Cependant, malgré les communiqués dans la presse, les annonces faites dans les différentes œuvres, l'assistance était clairsemée au moment de l'ouverture de la réunion. M. le chanoine Gouchen, conseiller religieux de nos œuvres syndicales, honora cette séance de sa présence et regretta que l'appel du Comité organisateur n'ait pas été plus écouté.

Mais, nous assura Marcel Poimboeuf, un comité actif et entreprenant peut faire de la bonne besogne ; cette formule de réunion mi-doctrinale, mi-documentaire fut appréciée des auditeurs et il fut fermement décidé de reconstituer le syndicat des employés de Brest.

Et l'on se sépara aux accents de la « Marche des Travailleurs Chrétiens », heureux, confiants dans cette nouvelle section, qui travaillera pour le plus grand bien des employés brestois et qui viendra grossir les rangs des Syndicats Chrétiens dans notre ville.

L'Assemblée ordinaire annuelle de l'Association s'est tenue à son siège, 11, rue de Traversie, à Brest, le samedi 9 juin, à 17 h. 30.

Le trésorier et le secrétaire de l'Association présentèrent à l'assemblée le rapport financier et le rapport moral de l'activité de l'Union Fraternelle durant l'année écoulée.

Tous les membres présents se montrèrent satisfaits des résultats obtenus et leurs remerciements unanimes allèrent au valeureux secrétaire permanent, M. Le Verge, qui assure avec un dévouement inlassable les tâches indispensables au fonctionnement des services de défense des victimes du travail.

Il fut également procédé au renouvellement des membres du conseil

des questions à traiter par la Conférence Internationale du Travail furent l'objet d'un rapport présenté au Congrès par Gaston Tessier (France). La résolution suivante fut adoptée :

« Le XI^e Congrès de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, réuni à Montreux les 1^{er} et 2^e juin 1934,

« Après avoir examiné les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail pour sa 18^e Session,

« Emet les vœux suivants :

BREST

Réunion Syndicale de Marcel Poimboeuf

La section syndicale du « Livre » s'est réunie en assemblée extraordinaire, au siège social, 11, rue Traversie, le mardi 26 juin, à 18 heures. Le but essentiel de cette réunion était de nommer un délégué pour représenter la section au prochain Congrès Fédéral du « Livre » qui se tiendra, à Paris, en octobre.

Au cours de cette réunion, il a été décidé que le Président représentera la section brestoise au Congrès Fédéral d'octobre.

Les syndiqués sont priés d'assister nombreux à la réunion trimestrielle, qui aura lieu, au siège social, 11, rue Traversie, le dimanche 15 juillet, à 9 heures précises.

Retenez bien cette date !

Syndicat de l'Arsenal

Le minimum de plomb

Les Syndicats de l'Arsenal a adressé une lettre à la Fédération, avec projet d'un vœu à émettre concernant les allocations pour travaux pénibles ou dangereux, que nous demandons à être étendues aux ouvriers employant la peinture au minimum de plomb.

Nous pensons que la Fédération de la Marine ne tardera pas à faire des démarches sur cette question.

Les primes au T. M.

Des ouvriers des Travaux Maritimes se sont étonnés de ne jamais voir accorder de primes aux ouvriers de leur service. Nous venons d'envoyer une lettre à M. le Directeur des Travaux Maritimes, le priant de faire mettre fin à cette anomalie.

BIBLIOGRAPHIE

Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (8^e).

Eh ! dis, Marius, tu galèjes ?

Hélas ! non, il ne s'agit pas de galéjé. Le contrat d'apprentissage ci-dessous a bel et bien été signé entre les deux parties.

Mais lisez plutôt :

Entre les soussignés : Monsieur H. (nom) (1) coiffeur à Z... (ville, rue) ; et Madame B. (nom), agissant comme tutrice naturelle et légale de Mlle J. B. (nom), sa fille, mineure, née à (lieu, et date) ; a été conclu ce qui suit :

Article Premier. — Madame B., s'engage à laisser sa fille J.B. chez Monsieur H., pendant quatre ans consécutifs, en qualité d'apprentie coiffeuse, à compter du (date).

Art. 2. — Monsieur H., s'engage à apprendre le métier de coiffeuse pour dame à Mlle J.B., dans tout ce qui concerne la coiffure pour dames, aux conditions suivantes :

I. — Madame B., s'engage pour sa fille, vis-à-vis de Monsieur H., à ce que J.B., ne s'établisse pas coiffeuse pour dames à Z...
II. — A ce qu'elle n'aille pas travailler chez un autre coiffeur de la ville, après sa sortie de chez Monsieur H., pendant une période de 4 ans, sous dédit de 5.000 fr.

III. — Dans le cas où J.B. ne finirait pas son contrat, elle s'engage à verser à Monsieur H., à titre d'indemnité, la somme de 5.000 fr.

Fédération Française des Syndicats chrétiens d'Employés

Congrès du 11 Mars

VŒUX ADOPTÉS A LA SUITE DU RAPPORT DE M^{me} MARGUERITE MOUY

En ce qui concerne les Fonctionnaires et assimilés :

Qu'en collaboration avec les syndicats du personnel de ces catégories et par des démarches auprès des administrations publiques ou privées, le cumul d'une fonction administrative et d'un emploi dans l'industrie ou le commerce soit interdit.

En ce qui concerne les retraités :

Que le choix soit dorénavant im-

VŒUX ADOPTÉS A LA SUITE DU RAPPORT D'ANDRÉ MANSOIS

En ce qui concerne le repos dominical et les jours fériés

Le XVII^e Congrès de la Fédération Française des Syndicats chrétiens d'Employés, réuni à Paris le 11 mars 1934.

Considérant que l'offensive menée contre le repos dominical se poursuit sous de multiples formes et par les moyens les plus variés, tant à Paris qu'en province ; qu'elle bénéficie fréquemment d'une surprise et inadmissible complaisance de la part des autorités administratives ;

Proteste tout particulièrement et véhémentement contre le fait sans précédent qui à l'occasion des récentes fêtes de Noël et du Nouvel An le Ministre du Travail ait décidé de « tolérer » que fut violée la loi qu'il était chargé de faire appliquer.

S'élève contre une telle mise en vacances de la légalité par le Pouvoir Exécutif lui-même et dénonce le danger qu'il peut y avoir à laisser des citoyens se mettre délibérément en dehors et au-dessus des lois, ce qui risque d'en venir à autre, ce qui se permettrait éventuellement une attitude identique, par exemple sur le terrain civique et fiscal.

Par ailleurs, le Congrès prend acte des travaux auxquels s'est livré le Conseil Supérieur du Travail au cours de sa dernière session, relativement à la révision des dérogations au repos hebdomadaire.

Considérant que celle-ci a, sur de nombreux points, fait l'objet de vœux unanimes des représentants patronaux et ouvriers ;

Le Congrès souhaite que cette réforme, amplement justifiée par l'évolution des mœurs, par le rythme accéléré du travail et le surmenage qui en résulte, par les naturelles et légitimes exigences de la vie familiale et sociale, soit rapidement poursuivie dans le sens d'une généralisation aussi complète que possible du repos dominical aux travailleurs.

VŒUX ADOPTÉS A LA SUITE DU RAPPORT DE M^{me} MARGUERITE MOUY

En ce qui concerne les Fonctionnaires et assimilés :

Qu'en collaboration avec les syndicats du personnel de ces catégories et par des démarches auprès des administrations publiques ou privées, le cumul d'une fonction administrative et d'un emploi dans l'industrie ou le commerce soit interdit.

En ce qui concerne les retraités :

Que le choix soit dorénavant im-

HABILLEMENTS

HENRI ESDERS DE PARIS

HOMMES - JEUNES GENS - ENFANTS

8, Rue Edith-Cavé, 8 RENNES

(Bas de 1/2 Place du Palais)

REMISE DE 5 % AUX SYNDIQUÉS

SI VOUS VOULEZ AVOIR LES MEILLEURS PRODUITS AU MEILLEUR PRIX

Adhérez à la Société Coopérative de Consommation

L'ETOILE FOUGÉRAISE

Vous trouverez ses rayons les mieux assortis en :

Epicerie, Confiserie, Vins et Spiritueux, Charbons, Chaussures et Galoches, Parfumerie, Papeterie, Vaisselle, Coutellerie, Maroquinerie, Mercerie, Lingerie, Bonneterie, Tissus et nouveautés, Jouets, etc....

Tous Travaux de Confection sur Mesure

Atelier de Couture au Magasin

MAGASINS DE VENTE A FOUGÈRES : Rue Rallier, rue Pinterie, rue de Fenteries, rue des Orières, boulevard Edmond-Roussin

Graines de Semences Sélectionnées

Articles de Pêche

FIL DE PÊCHE POUR OUVRAGES DE DAMES

Maison A. HUON

L. AUDREN, SUCC.

13, Rue de Siam, 13. — BREST (Téléphone 5-35)

ECHANTILLON DE FIL DE PÊCHE SUR DEMANDE

Grands Magasins de Nouveautés

A JACQUES CARTIER

Maison MAHE-GUILBERT

3, rue Porcon et 2, 4, 6, rue Vieille-Boucherie SAINT-MALO Tél. 2.42

Choix considérable à tous les Rayons Voir nos prix avant tout achat

Succursale à SAINT-COLOMB Réduction de 5 % aux Syndiqués

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSU
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

Quand les Cheminots sont de sortie

Je vous jure qu'ils ne s'embêtent pas, demandez-le plutôt aux quelques cinquante hommes, femmes et enfants qui, le dimanche 24 juin, à 8 heures, prenaient le train en gare d'Orléans, à destination de Guérande. Dès le départ, la gaité est à l'ordre du jour, grâce surtout à nos jeunes, dont la bonne humeur ne se démentit pas un instant. Seuls les dirigeants du groupe avaient quelques soucis pour la réussite complète de leur sortie. Le garagiste qui devait nous conduire de Guérande à Piriac, ne les avait-il pas informés l'avant-veille, de ne pas avoir à compter sur lui. Le mieux, c'était de s'en remettre à la Providence du soin d'arranger les choses, et nous avons eu raison, nous le verrons plus tard.

Après avoir, à toute allure, longé le Sillon et l'estuaire, jeté un regard sur le « Normandie » à St-Nazaire, traversé les Bois d'Amour, nous arrivons à Guérande, où pour nous recevoir, nous trouvons la Providence, incarnée dans l'ami Pottier, facteur enregistreur à Guérande. Nous lui disons nos soucis, et il se charge de les calmer.

Après avoir visité la vieille cité féodale, admiré ses murailles, sa chapelle N.-D. de la Blanche, sa magnifique Collégiale Saint-Aubin, les excursionnistes se retrouvent à midi à la porte Vannetaise. Là, les uns s'installent sur l'herbe, à l'ombre des grands arbres, et ouvrent les paniers, cependant que les autres, en face, apprécient comme il convient le copieux menu de l'Hôtel des Voyageurs (réclamé non payé). Au moment du café, tout le monde se retrouve à l'hôtel, pour fêter Saint-Jean, patron de nos amis de Corlieu et Choblet. A ce moment, la Providence envoie vers nous le chef de gare de la C. M. qui nous annonce qu'un train spécial est à notre disposition et nous attend. Inutile de dire que tout le monde s'empresse de répondre à l'appel et nous partons pour Piriac. L'allure de bon papa du petit train nous permet d'admirer la baie du Croisic, dans laquelle se reflètent les quelques nuages qui courent dans le ciel, juste assez pour tempérer les ardeurs du soleil de juin.

La Turbulence ! Arrêt d'une demie-heure, et pendant que les grands cheminots choquent le verre de l'amitié avec leurs collègues petits cheminots, tout le monde s'empresse vers le port. Les jeunes mettent à profit l'arrêt pour faire une petite balade en bateau avec un vieux loup de mer.

Un coup de sifflet et tout le monde se repart.

Nouvel arrêt à Lerat, pour permettre aux intrépides de faire le tour de la côte par la pointe de Castel, et tout le monde se retrouve sur la plage de Piriac.

A 17 heures, nous prenons le chemin du retour, par le train de tout le monde, cette fois, mais toujours avec la même gaieté qui nous fait paraître le trajet si court que l'arrivée à Nantes nous surprend. Là, il faut hélas ! se séparer, tous joyeux et enchantés de cette journée, en prenant la ferme résolution d'en donner une nouvelle édition-revue et augmentée, l'année prochaine.

Pour terminer, adressons nos sincères remerciements à la Providence-Pottier, de même qu'aux représentants de la C. M., qui ont si grandement contribué au succès de cette journée qui a si bien atteint son but : distraire et resserrer les liens d'amitié fraternelle qui doivent unir tous les syndicalistes chrétiens et leurs familles.

SYNDICAT DES EMPLOYES

Assemblée générale

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 24 juin. Après le rapport moral du secrétaire qui passe successivement en revue tous les services du syndicat : recrutement, placement, caisse de chômage, cours professionnels, caisse du soldat, etc., il est donné connaissance du compte financier.

Des rapports très complets du Congrès Confédéral et du Congrès International des Syndicats Chrétiens d'Employés ainsi que des vœux émis à ces Congrès furent approuvés par l'Assemblée.

On procéda ensuite à l'étude de questions professionnelles, notamment l'organisation corporative, l'équipement économique des Syndicats, les lois actuelles, allocations familiales, repos hebdomadaire, semaine de 40 heures, magasins à prix uniques. La discussion fut très animée,

beaucoup de syndiqués présents y prirent part et la nécessité de ces assemblées générales d'études fut prouvée une fois de plus.

Le Président donne enfin connaissance d'un projet de création d'une Caisse de Secours : Naissance, Mariage, Décès, qui avait été étudié par une Commission du Conseil Syndical. Voici quel sont les avantages offerts par cette Caisse aux membres du Syndicat : 1° Naissance : 50 francs pour le 1^{er} enfant, 75 pour le 2^e, 100 pour le 3^e, 125 pour le 4^e et autant pour les suivants ; 2° Décès : 100 francs à la veuve, plus 25 francs par enfant au-dessous de 16 ans ; 3° Mariage : un cadeau d'une valeur d'environ 100 francs. Aucun supplément de cotisation ne sera demandé aux syndiqués pour le fonctionnement de cette Caisse.

Après avoir fait remarquer combien le Syndicat tient à procurer à ses adhérents tous les avantages matériels qui sont en son pouvoir, le Président met aux voix la création de cette Caisse de Secours qui commença à fonctionner le 1^{er} juillet. L'Assemblée l'adopte à l'unanimité et la séance est levée.

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL

Nos Réunions

Dans le courant de ce mois, à trois fois différentes, s'est réuni notre Conseil Syndical. A chaque séance le programme fut très chargé, aussi nous ne pouvons pas nous étendre longuement sur chaque question.

Le 17 juin, les camarades Royer et Nicolas assistèrent à la réunion de l'Union Régionale. Nous laissons le soin à notre ami Bellevaire de faire son compte-rendu. Nous enregistrons avec plaisir l'approbation unanime donnée à cette réunion, à notre proposition d'organiser le prochain Congrès local de la Métallurgie à La Montagne, en mars 1935. Ce sera pour nous, travailleurs d'Indret, une occasion de faire plus ample connaissance avec nos amis de la Métallurgie de Saint-Nazaire, Nantes, Saumur, etc.

Et, nous avons bien songé, de fêter brillamment le 10^e anniversaire de la fondation de notre groupement.

Dans le courant du mois dernier, à signaler les requêtes adressées au Ministère de la Marine, et l'entrevue avec M. le Directeur d'Indret au sujet des admissions d'apprentis. Nous laissons le soin à nos adhérents d'apprécier l'activité du Syndicat Professionnel d'Indret à la lecture des deux requêtes ci-après.

Au moment où nous envoyons nos articles, nous apprenons que notre camarade Nicolas part aujourd'hui vendredi 29 juin, pour Paris, s'entre-tendre avec les parlementaires amis, des revendications sur cette grave question d'apprentissage à Indret, et présenter nos requêtes au Ministère de la Marine.

Notre Fédération a approuvé notre démarche. Notre délégué doit y présenter également une requête générale pour l'ensemble des ports et arsenaux.

Notre Conseil a donné un avis favorable à la Direction qui a bien voulu nous consulter pour le changement d'horaires du travail : deux samedis sur trois, nous travaillons jusqu'à 11 h. 30, et le troisième repos complet de la journée. La mise en application se fera par ordre ministériel.

Le Secrétaire,
P. ROYER.

Nos Requetes

La Montagne, le 19 juin 1934.
L'ouvrier NICOLAS Emile,
Président du Syndicat professionnel d'Indret, à Monsieur le Directeur de l'Etablissement d'Indret.

Monsieur le Directeur,
Au dernier Congrès de la Fédération des Syndicats professionnels de la Marine, les délégués de nos organisations présentèrent à Monsieur le Ministre de la Marine, au cours d'une audience, différents vœux.

Nous pouvons noter, pour Indret, l'un d'entre eux : « Admission des apprentis payés au cours de cette année ».

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Directeur, de bien vouloir porter encore, cette année, toute votre attention sur ce grave problème de l'apprentissage, afin qu'il y ait un plus grand nombre d'admissions.

A Indret, le recrutement se justifie par un intérêt éminentement social : assurer avant tout la continuité de tradition des familles ouvrières de La Montagne et des environs, qui travaillent à Indret de père en fils.

Continuité qui constitue cette atmosphère spéciale et apaisante faite de stabilité familiale.

Tradition qui perpétue l'honnêteté professionnelle.

Nous pouvons constater que depuis plusieurs années, les embauches se font beaucoup plus serrées.

Aussi, Monsieur le Directeur, ne serait-il pas logique de limiter le recrutement obligatoire des pupilles de la Nation et des diplômés à un pourcentage maximum, laissant une marge suffisante au recrutement local.

Nous demandons également que l'examen officiel d'admission soit subi intégralement par tous les jeunes gens, y compris les élèves des écoles professionnelles.

Confiants dans votre esprit de justice et d'équité, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Monsieur le Directeur,

Nous avons communiqué à notre Conseil Syndical le compte-rendu de l'audience que vous avez bien voulu nous accorder, jeudi 21 courant, ainsi que votre avis favorable à notre requête du 19 qui vous fut présentée au sujet des admissions d'apprentis payés.

Nous sommes tous émus devant le nombre restreint d'apprentis à admettre cette année, alors que partout se fait la grave crise du chômage ; nous aimerions voir l'Etat montrer l'exemple, c'est-à-dire recruter parmi les apprentis les ouvriers de demain qui seront appelés à remplacer ceux atteints par la limite d'âge.

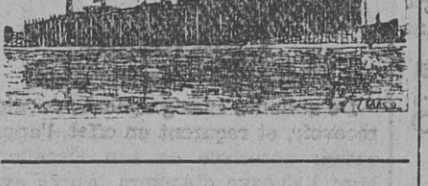
Ce sera pour les parents inquiets de l'avenir de leurs enfants, un réconfort de les avoir près d'eux et surtout de pouvoir les surveiller. Indret étant le seul débouché de nos localités.

Le grand nombre d'inscriptions des Pupilles de la Nation viendra, cette année, empêcher toutes autres admissions, et, de ce fait, les enfants d'ouvriers de l'Etablissement sont susceptibles de ne pas trouver place dans le cadre des apprentis.

Nous nous permettons de vous demander, Monsieur le Directeur, d'augmenter le chiffre d'admissions et de le porter au moins au 1/3 des inscriptions et de fixer un pourcentage entre les différentes catégories d'apprentis (Pupilles de la Nation, élèves des Ecoles Professionnelles, apprentis, libres... et autres candidats).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments respectueux.

ST-NAZAIRE



Impressions de Congrès

Les 19, 20 et 21 mai avaient lieu, à Paris, 5, rue Cadet, et Salle des Fêtes du « Petit Journal », les congrès de la Fédération des Syndicats Professionnels de la Métallurgie et de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

La grande presse a peu parlé de ces Congrès, absorbée qu'elle était par les nombreuses réunions politiques, entre autres congrès socialistes et anciens combattants.

Mais la C. F. T. C., bien que ne travaillant pas dans l'ombre, comme certains groupements à l'action trop néfaste, ne fait pas de bluff autour de ses réunions, et cependant j'ai l'impression que de graves problèmes furent évoqués devant les militants syndicalistes chrétiens qui se trouvaient là en grand nombre, en famille, puis-j'en dire, tant était franche la camaraderie qui régnait entre tous les assistants.

Le samedi d'abord, au Congrès de la Métallurgie, diverses questions furent traitées, dont une particulièrement à l'ordre du jour et très grave : l'emploi de la soudure électrique dans les constructions navales.

On a pu constater que Saint-Nazaire était un des centres métallurgiques les plus touchés par ce procédé de travail ; mais, cependant, son application se poursuit un peu partout dans l'industrie métallurgique, et beaucoup d'ouvriers se plaignent des dangers occasionnés à la vue, quand ce n'est pas l'effet nocif des gaz.

Le président fédéral Broutin demande aux divers syndicats de constituer sur place des enquêtes afin de pouvoir appuyer, le cas échéant, les revendications nazairiennes au sujet de l'emploi de la soudure.

Nous obtinmes également l'approbation du Bureau Fédéral pour notre action passée, ayant d'autant plus de mérite que nous ne possédions à l'origine aucun syndiqué parmi les ouvriers soudeurs. Enfin, il fut jugé qu'il avait été de notre devoir d'avoir pris cette initiative.

Les dangers représentés par ce travail ne nous permettant pas de temporiser, une démarche fut faite au Ministère du Travail, où Pères exposa de nouveau nos revendications. Là, nous acquiescâmes l'assurance que l'on s'inquiétait en haut lieu des désirs exprimés par les ouvriers afin de réglementer l'emploi de ce travail.

Dans l'ensemble de la Fédération, le chômage partiel est en décroissance tandis que le chômage total est stationnaire.

L'effectif de la Fédération, également, augmente annuellement.

Le dimanche 20 mai, un rapport de notre président Jules Zirnheld sur « le syndicalisme chrétien devant les projets d'organisation corporative » ouvrit la discussion sur une question très complexe.

Très grave, en effet, est ce problème auquel le Bureau Fédéral s'est promis de s'attaquer au plus vite. A côté de pays comme l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche où les libertés syndicales ont été totalement supprimées pour faire place à des corporations dont les directeurs, au sujet de l'organisation du travail, viennent de l'Etat parfois arbitraire.

A l'heure où la crise sévit de plus en plus et où les divers pays cherchent ce qui pourrait être envisagé pour l'atténuer, il fut très intéressant aussi d'entendre le rapport de Gaston Tessier « sur les questions douanières et le coût de la vie ».

Il nous démontra que, si les tarifs douaniers étaient parfois une augmentation du coût de la vie, il restait encore fort à faire à la législation douanière pour protéger certaines catégories de travailleurs, entre autres nos camarades marins et goémoniers qui, par un marché libre, seraient totalement écrasés par les produits de certains pays industrialisés, évidemment bien placés, où les ouvriers inorganisés travaillent à un prix de famille, ce qui permet à ces nations de sortir les mêmes matières à un prix très inférieur au nôtre.

Qu'il me soit permis de féliciter nos camarades des Fédérations de Marins et de Fonctionnaires qui, quoique n'ayant en prévision aucun besoin des secours de la caisse de défense professionnelle, par esprit de solidarité, votèrent néanmoins pour la création de cette caisse avec la majorité.

Enfin, ce me fut un réconfort constant des effectifs de la C. F. T. C., dont les avis sont de plus en plus demandés en haut lieu et écoutés.

Pour nous, militants, ce Congrès se résume en une communion nécessaire des idées, où chacun prend du courage, si nécessaire pour continuer la tâche si ingrate qui nous est dévolue parfois.

Aussi, je fais un appel nouveau auprès de nos camarades syndiqués, afin qu'ils payent régulièrement leurs cotisations, ne compliquant pas notre travail déjà fort lourd.

Et je dirais, pour terminer, comme Zirnheld : « Il ne suffit pas de dire que nous sommes chrétiens, il faut le prouver par nos actes, afin de faire rayonner sur le monde entier la doctrine de notre divin Maître, le Christ ».

R. AYRAULT.

Réunion de propagande à l'Immaculée

Depuis quelque temps, les camarades de l'Immaculée manifestaient le vif désir de s'instruire sur les questions syndicales et sociales, aussi le 17 juin les militants du Syndicat Chrétien de la Métallurgie, en organisant une réunion de propagande, leur donnaient-ils satisfaction.

Cette réunion eut lieu salle Daucé, mise aimablement à notre disposition, à 7 h. 30, devant une assistance

sympathique. Malheureusement avant cette réunion plusieurs nous dirent qu'il était fâcheux que l'heure et le jour coïncidassent avec leur départ à Pontchâteau avec les Anciens Combattants, et nous exprimèrent leurs regrets de ne pouvoir venir nous entendre.

En ouvrant la séance, le camarade Chauve, secrétaire du Syndicat, remercia les assistants d'être venus si nombreux, tout en regrettant également l'absence forcée des Anciens Combattants.

Il nous fit ensuite une causerie qui intéressa vivement l'assemblée, si l'on en juge par l'attention avec laquelle elle fut écoutée.

Chauve, fort documenté, nous brossa en termes succincts l'histoire du travail depuis la Révolution, qui abolit les corporations, associations d'artisans et d'ouvriers du métier, qui étaient chargées de l'organisation du travail.

Vint ensuite une période qui fut excessivement dure pour les travailleurs. On vit beaucoup de femmes, et même de pauvres enfants de cinq à six ans, obligés de fournir jusqu'à seize heures de travail par jour pour gagner leur subsistance.

En 1884 seulement, sur la demande d'Albert de Mun, grand catholique social, l'autorisation fut accordée aux ouvriers de se grouper, pour la défense de leurs intérêts, en syndicats légaux.

Il fit comprendre aux hésitants que si actuellement, malgré les injustices que l'on rencontre encore, les conditions de travail se sont beaucoup améliorées, par exemple lois sur les accidents du travail, contrats de travail, journée de huit heures, assurances sociales, etc., le bénéfice devait en être attribué aux syndicats qui, par des vœux émis lors de congrès, des interventions auprès des patrons et des pouvoirs publics, avaient réussi bien souvent à faire entendre leur voix.

Enfin Chauve démontra les réalisations du Syndicat Chrétien qui, quoique n'étant pas accepté en commission mixte, dépose ses revendications qu'on feint souvent d'ignorer pour les accaparer ensuite.

Le Syndicat Chrétien n'est pas un syndicat de jaunes, et l'on comprend mal les colonnades à son égard, qui d'ailleurs s'écroutent devant les chiffres d'hommes qualifiés comme feu Albert-Thomas et Paul-Boncour.

Chauve donna à chacun les renseignements demandés, et la séance fut levée, tandis que de nombreux camarades nous apportèrent leur adhésion.

Pour ceux qui n'avaient pu venir, ils n'auront pas eu évidemment la satisfaction d'entendre la causerie du Secrétaire du Syndicat Chrétien, mais qu'ils voient les camarades Labour Joseph, du Point du Jour, ou Trémadeux, que tous connaissent ; ils ont à leur disposition des feuilles d'adhésion ; ou alors qu'ils viennent nous trouver à notre permanence, 25, place Marceau, tous les soirs (sauf le lundi et le samedi) de 17 h. 30 à 19 heures, ou le dimanche matin, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Ils trouveront auprès de nous tous les renseignements dont ils auront besoin : service juridique, accidents du travail, assurances sociales, placement gratuit, escompte sur achats, et recevront tous les mois un journal vivant le renseignement sur le mouvement syndical et les conditions de travail.

R. AYRAULT.

SYNDICATS FEMININS

Visite de M^{lle} Drouart

Nos Syndicats Féminins recevaient le dimanche 24 juin, à Saint-Nazaire, la visite de M^{lle} Drouart, la sympathique Vice-Présidente de l'Union Nantaise.

Notre Présidente, M^{lle} Raboteau présenta la conférencière à son auditoire, en quelques mots brefs mais heureux, mettant en lumière le dévouement inlassable que M^{lle} Drouart prodigue aux cours professionnels des syndicats nantais.

Cette dernière, après avoir répondu aimablement à notre Présidente, entra dans le sujet de sa causerie, c'est-à-dire « Le Socialisme ».

On peut dire qu'il fut écouté avec la plus grande attention. Mais notre mérite était nul, car le travail de M^{lle} Drouart, réhaussé fréquemment d'courtes explications improvisées pour mieux nous en faire comprendre certains passages, était extrêmement clair, en même temps que d'une parfaite précision.

Nous voici documentées sérieusement sur cette question d'actualité, et toutes prêtes à dissiper autour de nous les erreurs aussi multiples que fâcheuses qu'il n'est pas rare d'en-

tendre soutenir par ceux-là même qui devraient être les mieux avertis.

Nous avons retenu, entre autres, cette phrase décisive : « Un catholique sincère ne peut être en même temps un socialiste authentique ». D'où il découle qu'un Catholique ne peut donner son adhésion à un groupement syndical à tendances nettement socialistes tel que la C. G. T.

Ce ne fut qu'à onze heures que se termina cette si intéressante réunion, clôturée par les chaleureux remerciements exprimés à M^{lle} Drouart par notre Présidente, se faisant l'interprète de toutes.

POITIERS

SYNDICATS FEMININS

Cercle d'Etudes

Le sujet de notre Cercle d'Etudes du 21 juin, confiée à M^{lle} Sanson, fut la vie du « Colonel de La Tour du Pin », dont la conférencière fit un résumé très vivant.

Elle nous parla d'abord de ses études, puis de sa carrière militaire et enfin de son apostolat social. Après avoir eu une entrevue avec Maurice Maignan, La Tour du Pin s'assura le concours du Comte de Mun et créa à Belleville le « Cercle d'Ouvriers Catholiques ». A Paris, puis en province, les fondations se succédèrent. La Tour du Pin assura l'immense tâche du secrétariat et des relations extérieures jusqu'en 1882. Les inquiétudes que lui donna l'état de santé de son père l'obligèrent alors à abandonner le Conseil de propagande et à se démettre de ses fonctions de Secrétaire du Comité. Il ne garda que sa section des Etudes.

Le colonel de La Tour du Pin mourut le 4 décembre 1924. Il est pour nous un bel exemple de dévouement social.

LES SABLES D'OLONNE

Allons, les Jeunes !

Depuis plusieurs mois, ou pour mieux dire depuis que le syndicalisme chrétien est représenté aux Sables, tous les articles paraissant à cette place sont signés « Une Syndiquée ». C'est à se demander s'il existe des syndiqués masculins aux Sables, ou du moins s'ils travaillent.

Dans une série de petits articles, je me propose d'étudier chaque groupement de ces syndiqués.

Pour aujourd'hui, parlons un peu des jeunes gens de moins de vingt ans. Jusqu'à présent ils ne sont pas syndiqués, mais je pense que ce n'est pas pour longtemps.

En effet, dernièrement un camarade aimé leur a proposé d'amener à une réunion toute amicale leurs camarades qui hésitent encore à se grouper.

A cette réunion, vous avez répondu et, pendant quelques instants ce camarade aimé, sinon éloquent, du moins avec cœur, essaya de vous faire comprendre l'utilité, et même la nécessité, du syndicalisme.

Aux Sables, cette nécessité se fait beaucoup moins sentir apparemment que dans certaines villes. Cependant le chômage qui augmente, les salaires qui diminuent plus que de raison, la violation du repos hebdomadaire, sont autant de raisons de se grouper pour se sentir forts.

Allons, vous le comprenez, j'espère et bientôt vous serez un groupe de jeunes auxquels, de temps à autre, des orateurs, des vrais, viendront faire des petites causeries spécialement pour vous, et qui vous intéresseront.

En outre, c'est si bon de se sentir ensemble, de se connaître. Vous allez dire : « Mais, nous avons cela au Patronage ».

Oui, sans doute. Et aimez-le, votre patro ; n'allez pas croire, comme certains le supposent, que le

Syndicat se propose de vous détourner du patronage.

Ah ! non. Bien au contraire. Mais au Syndicat, c'est la question professionnelle qui est en jeu, et vous devez dès aujourd'hui participer aux efforts qui sont faits pour défendre vos droits, trop souvent menacés, et même violés.

Allons, les jeunes, tous au Syndicat chrétien ! Et enrôlez vos camarades.

(A suivre) Un Syndiqué.



SAUMUR

SYNDICAT DU LIVRE

Excursion

Le Syndicat professionnel du Livre de Saumur, malgré sa formation récente, n'a pas voulu laisser passer la Saint-Jean Porte Latine sans inscrire dans la mémoire de ses adhérents, les bons souvenirs que procure une promenade familiale.

Nos joyeux ouvriers du Livre se joignirent donc à leurs camarades métallurgistes, et le matin du 6 mai, tous ces gens lutrons s'en allèrent à bicyclette à Candés, petite commune de l'Indre-et-Loire.

Après avoir assisté à la messe en l'église de Candés, nos camarades s'installèrent au bord de la Vienne pour déjeuner en plein air. A la fin du repas, chacun se leva pour chanter ou conter un monologue ; principalement notre camarade Neveu un virtuose incomparable, spécialiste du « violon et du banjo », se chargea bien d'égayer le bon groupe de saumurois.

Essaute, tout le monde va visiter, l'église fortifiée de Saint-Martin de Candés, égise très curieuse au point de vue architectural, et possédant des vitraux d'une rare beauté. Les explications sont données par M. le Curé de Candés que chacun remercie de sa bonne réception. Puis, du haut du clocher les promeneurs admirent le merveilleux panorama qu'offre le confluent de la Vienne et de la Loire.

Il se fait déjà tard, les photographes s'exécutent, et chacun prend son vélo pour revenir à Saumur, emportant non seulement quelques bouquets cueillis sur la route, mais surtout d'une bonne journée passée dans la joie et la fraternité.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Concours des meilleurs ouvriers de l'Anjou

Chaque année, il est organisé, à Angers, un concours dit des « Meilleurs ouvriers et ouvrières de l'Anjou ». Il est ouvert à tous les ouvriers manuels du département de Maine-et-Loire.

Ce concours est très disputé, tant pour les titres que pour les prix qui y sont distribués.

La distribution des prix aux lauréats se fit samedi 2 juin, à 15 heures, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers, et sous la présidence de M. Bernier, président du Conseil Général.

Parmi les lauréats, quatre sont adhérents à notre syndicat. Ce sont : Serruriers (apprentis). — 2^e prix, 100 francs offerts par M. Robert de Grandmaison, député ; Marchel Chuché, de Saumur, travaillant à la Maison Pouzet.

Menturiers (apprentis). — 1^{er} prix, 100 francs offerts par la Ville de Saumur ; Marcel Briand, de Saumur, travaillant à la maison Gallais.

Graveurs (ouvriers). — 1^{er} prix, 100 francs offerts par le Comité Régional des Arts appliqués ; Raymond Draï, de Saumur, travaillant à la Maison Balme.

Graveurs (apprentis). — 1^{er} prix, 50 francs offerts par la Chambre de Commerce de Saumur ; Poirier René,

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrés et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année
Cours le jour, le soir et par correspondance

PLACEMENT gratuit des ELEVES
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITE

ASSUJETTIS AUX ASSURANCES SOCIALES FAITES CHOIX DE LA CAISSE FAMILIALE

Agréée et sous le contrôle de l'Etat
La CAISSE FAMILIALE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, a déjà remboursé à ses assurés, du 1^{er} Juillet 1930 au 31 Mars 1933, en prestations et indemnités de salaires :
Plus de Trois Millions de Francs
Pour les risques Vieillesse et Invalidité, les assurés de la CAISSE FAMILIALE sont garantis par la CAISSE AUTONOME DE CAPITALISATION DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DE L'OUEST, à Angers.

la Maison ROCHET

ORTHOPÉDIE - BANDAGES - CEINTURES
est transférée pour cause d'agrandissement
du 38 de la RUE DE VERDUN
AU 32 DE LA MEME RUE
LOCATION DE LITS MECANQUES, GOUTTIÈRES, BEQUILLES, etc...

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
8, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances
de M.M. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE
Maison RENAUD
76, rue St-Clément - NANTES

Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

GRAINETERIE
A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidé, NANTES
FARINES, PÂTES, GRAINS
ET SEMENCES
Produits divers pour Jardin
et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale
de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD ET C^o, S^m
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures
en tous genres, Fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE
DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

MACHINES A COUDRE
ET CYCLES STELLA
Luxeux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses
des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour
toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES
Succurs^l : ANGERS, ST-NAZAIRE

STUDIO CADÉ-FOTOPHON
NANTES. - 8, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES, SORTIES D'ÉGLISE, BANQUETS, etc...

Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques
de toutes les meilleures Marques
TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNÉS POUR AMATEURS

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
& PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

BROUETTES EN TOUS GENRES
PETITS TOMBEREAUX
POUR ENTREPRENEURS
BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues :
ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
49, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils, Succ
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués qui font construire
une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi
du 19 Décembre 1907
BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise
aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
Jean TERRIER
Fournisseur d'Administrations Publiques
et de l'Etat
10, rue Caucalt - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre -
Dateurs - Folioteurs - Timbres
élastiques - Pochoirs - Plaques et
lettres en émail - Gravure chimique
Fournitures générales : encres,
tampons, etc., etc...

RIPOCHE & C^o
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
& PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
11 Agences et Bureaux en Bretagne
T^m opérat. de Banque et de Bourse

de Saumur, travaillant à la Maison
Mayaud.
Toutes nos félicitations à ces
« champions » du travail qui font
ainsi honneur à leur Syndicat et à
la C. F. T. C.

Cotisation
Quelques uns de nos camarades,
tant du Livre que de la Métallurgie,
sont en retard dans le paiement de
leurs cotisations. Allons, camarades,
nos syndicats n'ont, pour toute re-
cette que l'argent, que vous leur ver-
sez. Payez donc régulièrement ;
d'ailleurs la somme sera minime cha-
que fois, et le travail du trésorier
simplifié.

SYNDICAT
DES EMPLOYES
Service des escomptes
Il sera remis à chaque syndiqué,
une liste des commerçants saumurois
qui nous consentent un escompte sur
nos achats. Les syndiqués sont invités
à se servir chez ces commerçants
et à demander la réduction au moyen
de leur carte syndicale.

Succès aux Examens
Nos camarades Lepave et Ber-
trand ont obtenu le certificat d'apti-
tude professionnelle à la Comptabilité,
par l'Enseignement technique de
Maine-et-Loire.
Félicitations.

ANGERS
Administration syndicale
Rôle des Présidentes, Secrétaires
et Secrétaires libérées
(Suite)
Secrétaire générale libérée. —
Quand un Syndicat ou des Syndicats
ont pu libérer une Secrétaire, celle-ci
deviendra agent d'exécution ; elle ne
devra en aucun cas, se substituer au
bureau syndical qui demeure juge des
décisions à prendre.
Son rôle administratif consiste à
communiquer à la Secrétaire des di-
verses Syndicats toute la correspondan-
ce qui l'intéresse ; à rappeler aux in-
térêtées la date à laquelle doivent
être envoyées les réponses deman-
dées.
Chaque mois elle demandera à cha-
que Syndicat du texte pour le journal.
N'étant plus dans la profession et
ne courant plus aucun risque, elle
assurera les démarches auprès des
patrons, après que les Syndiqués au-
ront exposé leur cas. Démarches au-
près des diverses administrations.
Préfecture, Mairies, Inspection du
Travail lui incombent.
Chaque trimestre elle collationnera
les résumés de bureaux pour en faire
un compte-rendu pour les Unions et
Confédération.
La Secrétaire générale sera prête à
donner tous les renseignements qui
peuvent lui être demandés, tant au
point de vue syndical, que social ou
professionnel.
Enfin elle assurera la liaison entre
les divers services qui sont créés par
les Syndicats pour promouvoir le
mieux-être de leurs membres.

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. — ENTREE LIBRE

RÉAU
UNE GARANTIE
D'ÉLEGANCE
ET DE QUALITÉ
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS
pure laine.
Traversin, deux Orellers
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer
à partir de... 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

CHOLET
Journée sociale
du 14 Janvier 1934
(Fin)
Le discours de M. Lacoïn
La séance commence.
Mgr Rumeau donne la parole à
M. Lacoïn, vice-président de la
plus grande famille, membre du
Conseil Supérieur de la Natalité,
Ardent chrétien, M. Lacoïn va
exalter, devant d'autres chrétiens,
avec compétence et chaleur, les
glories de la famille, et exhorter
aux efforts opportuns.
La famille, dit-il, est un berceau
Elle est aussi une école, la première
école. Elle est, enfin, un temple,
le temple de l'amour.
Cette triple mission comporte,
parmi d'autres exigences, les trois
obligations que voici :
Le devoir pour l'Etat d'encourager
la natalité et de favoriser la
famille. La législation française
commence à peine à comprendre
son rôle. Quelques lois récentes
pourtant, dont nous avons toute la
journalière de l'histoire et l'esprit
et qu'on peut dire inspirées du
code familial de l'Eglise, marquent
dans ce domaine un sensible pro-
grès.
Le devoir pour les parents d'ac-
complir leur rôle d'éducateurs, et
d'abord de le comprendre et de l'aider.
L'école ne dispense pas de
l'éducation de la maison : elle n'est
qu'une collaboratrice à l'œuvre du
foyer. Elle-même a besoin de la
collaboration de la famille ; c'est à
ce besoin que répond la toute nou-
velle création autour de l'école des
« Associations de Parents d'élè-
ves ».
Le devoir, enfin, pour les jeunes
gens et les jeunes filles d'acquies-
cer les justes conceptions de l'amour
et du mariage, et, aidés par la fa-
mille, les œuvres auxquelles ils ap-
partiennent, des publications, li-
vres et revues particulièrement
adaptées à cette initiation, de se
préparer à leur mission future.
Tous ces efforts réunis contri-
bueront, pour une large part, à
« cette reconstruction d'une société
chrétienne », dont un second
orateur s'est donné pour mission
de tracer, à la lumière des Ency-
clopédies pontificales, les grandes li-
gnes et le plan d'ensemble.

Discours
de M. le Chanoine
Thellier de Poncheville
M. le Chanoine Thellier de Ponche-
ville est un orateur à la parole pré-
cise, lumineuse, pleine, vibrante, et
qui imprime à tous les sujets qu'il
traite une marque d'originalité et un
cachet de nouveauté ; il enchâsse
dans un langage d'une grande distinc-
tion, en des images d'un saisissant
réalisme, des synthèses rigoureuses,
des aperçus d'une étonnante richesse,
des suggestions de la plus prenante
actualité. Voici un pâle résumé de ce
trop brève causerie, qu'on veuille bien
se souvenir, pour en comprendre et
en apprécier la sévérité, qu'il s'agit
ici de jugements portés, non sur une

Conclusion
de M^r Rumeau
De si hauts enseignements devaient
recevoir, et reçoivent en effet, l'appro-
bation autorisée de son Excellence
Mgr. l'Evêque d'Angers. Après avoir
fait l'éloge des deux discours, dont
il voulait bien dire que l'un était le
code de l'Evangile et l'autre le code
de la famille, son Excellence formula
quelques conseils et quelques consi-
gnés. Il invita tous ses auditeurs à
lutter contre le chômage en procurant,
fut-ce au prix de sacrifices méritoires,
du travail à ceux qui n'en ont pas.
Il exprima le désir de voir se
constituer dans son diocèse des syn-
dicats patronaux et ouvriers, et le
souhait que le législateur donnât
force de loi aux commissions mixtes.
Puis reprenant les principales idées
du discours de M. Lacoïn, il exprima
le vœu de voir les familles nombreu-
ses se multiplier et félicita le Chole-
tais de prendre place sur ce point au
premier rang des arrondissements de
France. Il rappela les conseils donnés
sur l'éducation, exhortant les parents
à ne pas faire de leurs enfants de
petites idoles, s'ils ne veulent pas en
faire de grands ingrats. Il montra en-
fin que la famille suppose une en-
ceinte parce qu'elle doit être unie,
des liens parce qu'elle doit être une,
un centre parce qu'elle doit être une.
La séance est terminée. Tous se ren-
dent maintenant à l'Eglise Saint-
Pierre pour le salut du Saint-Sacre-
ment.
Heureuse cité, où les vœux se
transforment aussitôt en prières ; où,
confondus dans une commune suppli-
cation, employeurs et salariés, pa-
rents d'aujourd'hui et de demain,
prirent Dieu de bénir leur vie familiale
et professionnelle, et de les aider à
réaliser, malgré les difficultés, les
consignes nouvelles et sacrées qu'il
leur fait parvenir par la voix du Pape,
son Délégué du Vatican ! R. R.

EXAMEN de CONSCIENCE
Qu'avez-vous fait
jusqu'à ce jour pour
aider et propager
votre journal ?

Messageries de l'Ouest
Qual de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes
Basse-Indre, Indret, Couéron
et Le Fellerin
Service de voyageurs et marchandises
entre Nantes, Paimboeuf
et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à
Indret, Paimboeuf à Donges
et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

POUR TOUTES VOS
ASSURANCES ACCIDENTS
Adressez-vous
à un **Spécialiste**
Maurice BUREAU
Agent Général de « LA PAIX »
32, Rue de Gigant

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE
FILTRE
Interchangeable
Breveté
France
et Etranger
25% d'ECONOMIE
VOUS RECEVREZ FRANCO LA BOUTEILLE CREATRICE -
Ecrire à M. PINARD & FILS, 2^m, RUE RICHELIEU - NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

LE BOULET
BARRÉ
aux
EXTREMITES

FABRICATION BLANZY-UEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, S'NAZAIRE
SES MEUBLES
SA TAPISSERIE
SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S'NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSports
DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUPEMENTS
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE
SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres
et Objets de Piété
Papeterie. — Marquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS
ASSURANCES ACCIDENTS
Adressez-vous
à un **Spécialiste**
Maurice BUREAU
Agent Général de « LA PAIX »
32, Rue de Gigant

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE
FILTRE
Interchangeable
Breveté
France
et Etranger
25% d'ECONOMIE
VOUS RECEVREZ FRANCO LA BOUTEILLE CREATRICE -
Ecrire à M. PINARD & FILS, 2^m, RUE RICHELIEU - NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

LE BOULET
BARRÉ
aux
EXTREMITES

FABRICATION BLANZY-UEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, S'NAZAIRE
SES MEUBLES
SA TAPISSERIE
SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S'NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSports
DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUPEMENTS
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE
SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres
et Objets de Piété
Papeterie. — Marquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5 rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE - Tél. 4-64
Renseignements gratuits

VISITEZ A NANTES DECRE LE PLUS MODERNE DES GRANDS MAGASINS